

Rapport d'activité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2000



DiGITIP

Direction générale
de l'Industrie,
des Technologies
de l'Information
et des Postes

Rapport d'activité

2000

DiGITIP

**Direction générale
de l'Industrie,
des Technologies
de l'Information
et des Postes**



J'ai le plaisir de vous présenter la troisième édition du rapport d'activité de la direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes (DiGITIP), qui présente le bilan de ses actions en matière de réglementation, de régulation et de soutien au développement de l'ensemble des activités industrielles françaises.

La conjoncture bien orientée de l'année 2000, conjuguée à la politique gouvernementale en faveur de l'emploi, a permis la création nette de près de 100 000 emplois industriels. Parallèlement, un grand nombre de valeurs de la nouvelle économie ont connu une correction boursière sensible. Laurent Fabius a souligné à la

Éditorial

fois les perspectives de croissance favorables pour la France en 2001, mais aussi toute la vigilance nécessaire compte tenu notamment de l'évolution de l'économie américaine.

L'année 2000 a été particulièrement active pour la DiGITIP. La direction, en partenariat avec les entreprises, a mis en œuvre ses orientations en matière de soutien à l'innovation et à la recherche industrielle, en particulier des technologies de l'information et de la communication et des biotechnologies. 1,7 milliard de francs ont été investis dans des projets de recherche industrielle, associant pour beaucoup des laboratoires publics. Notre implication a été déterminante dans la mise en place de 4 nouveaux réseaux de recherche et d'innovation technologique, dans les secteurs du logiciel, des matériaux et procédés, des technologies

de la santé, de l'audiovisuel et du multimédia. Parallèlement, au niveau européen, les programmes coopératifs sur les composants (Médéa) et sur les micro systèmes (Eurimus) ont été relancés pour en faire des éléments structurants pour l'industrie européenne.

Au-delà de l'émergence de nouvelles technologies, la DiGITIP s'attache à leur diffusion dans le tissu économique: la procédure ATOUT, mise en œuvre par les DRIRE, a été ciblée sur des priorités technologiques remises à jour. L'action de diffusion des composants auprès des PME (Jessica) a été développée. L'appel à projets sur l'Utilisation Collective de l'Internet par les PME (UCIP) a, pour sa deuxième année, connu un grand succès. Ces actions d'accompagnement ou d'anticipation des mutations industrielles ont été enrichies par des travaux sur les nouveaux comportements des consommateurs, les fonds d'investissements, les nouvelles organisations et stratégies industrielles.

Au plan international, la préparation puis la conduite de la Présidence française de l'Union Européenne ont fortement mobilisé les équipes. Dans nos secteurs, Christian Pierret avait engagé pour sa présidence trois chantiers majeurs: l'innovation, la révision du paquet réglementaire sur les télécommunications, et la révision de la directive postale. L'approbation en un temps record d'un texte aussi important que le règlement sur le dégroupage de la boucle locale a été un succès remarqué. Nous avons pu construire l'essentiel des orientations communes sur la directive cadre télécom. Un débat très approfondi sur la révision de la directive postale en a mis en évidence les enjeux fondamentaux. Enfin le colloque «Vers un Espace Européen de l'Innovation» à Lyon, présidé par Laurent Fabius et

Erkki Liikanen, commissaire européen chargé des entreprises et de la société de l'information, a lancé une dynamique européenne, concrétisée lors du Conseil industrie du 22 décembre.

La DiGITIP, en contact permanent avec ses partenaires, a aussi joué un rôle majeur dans le succès de la conférence mondiale des Radiocommunications, la réforme de l'Union Postale Universelle, de l'Union Internationale des Télécommunications, dans la révision des conditions de soutien aux entreprises exportatrices.

La DiGITIP apporte une contribution très active au programme d'action gouvernementale pour la société de l'information. Elle est en particulier au cœur de l'élaboration de la loi sur la société de l'information qui sera présentée au Parlement en début d'année prochaine. L'attribution des licences de la Boucle Locale Radio, et la préparation de l'appel à candidature sur l'UMTS ont été réalisées. Les réflexions sur l'évolution de la régulation du secteur des télécommunications, et sur l'industrialisation des services déboucheront sur des actions concrètes en 2001.

Ce bilan d'activité vous donnera un aperçu fidèle, je l'espère, du travail et des efforts accomplis par l'ensemble du personnel de la DiGITIP que je tiens à remercier. Une année nouvelle s'ouvre à nous pour travailler à la convergence industrie/service et à la société de l'information, développer une dynamique de l'innovation et de la recherche industrielle, traiter les problématiques de développement industriel de long terme et conduire une stratégie offensive au plan international.

Jeanne Seyvet

S o m m a i r e

La DiGITIP	<i>page 7</i>
La conjoncture en 2000	<i>page 11</i>
Rapport d'activité de la DiGITIP :	<i>page 19</i>
Développer les actions d'expertise et de prospective	<i>page 21</i>
Agir sur l'environnement des entreprises	<i>page 31</i>
Favoriser l'acquisition par les entreprises d'avantages compétitifs	<i>page 45</i>
Participer activement au plan de réforme- modernisation du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	<i>page 57</i>
La DiGITIP en chiffres	<i>page 59</i>
Les publications de la DiGITIP	<i>page 63</i>
Table des sigles	<i>page 70</i>



La

D i G I T I P

La Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP) a été créée en novembre 1998 au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Elle comprend six services complémentaires entre eux, dont trois (SIM, STSI, S3PT) couvrent des grands secteurs économiques, tandis que les trois autres (SEINE, SIQ, SESSI) ont une vocation transversale.

Le service des industries manufacturières (SIM)

Il développe une analyse prospective sur les secteurs suivants : industrie automobile, ferroviaire, navale ; sidérurgie et matériaux ; équipements, machines et services industriels ; chimie, pharmacie, biotechnologies ; textile-habillement-cuir ; équipement de la maison et produit de loisirs. Il conçoit et met en œuvre les actions de l'État en faveur des entreprises de ces secteurs, notamment en facilitant le développement technologique et les retombées industrielles des actions de recherche et développement.

Le service des technologies et de la société de l'information (STSI)

Il favorise le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), et en particulier dans les secteurs des composants électroniques, de l'électronique professionnelle et de l'informatique, des réseaux et du multimédia, de l'Internet et des industries spatiales. Il élabore et met en œuvre la réglementation des activités de télécommunications. Il participe à la conception et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en faveur des technologies et de la société de l'information.

Le service des postes et des personnels des postes et télécommunications (S3PT)

Il élabore et met en œuvre la réglementation des activités postales, développe une analyse prospective sur le secteur postal et exerce la tutelle sur La Poste. Il assure le suivi des activités sociales de La Poste et de France Télécom et prépare les dispositions statutaires et réglementaires applicables à leurs fonctionnaires.

Le service de l'environnement économique international et de l'emploi (SEINE)

Il concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures propres à accroître la compétitivité des entreprises, en particulier en matière d'emplois et de compétences, d'attractivité du territoire, de financement de l'industrie, et de coopérations internationales. Il coordonne les actions des services pour les négociations communautaires et internationales.

Le service de l'innovation et de la qualité (SIQ)

Il favorise le développement de la recherche industrielle et conduit les études prospectives sur l'évolution des technologies. Il est responsable de la politique de normalisation, de promotion de la qualité, ainsi que de celle relative à la certification, à l'accréditation, aux essais et à la propriété industrielle.

Le service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

Il élabore et publie les statistiques officielles et les études qui en découlent. Il conçoit et met en œuvre le dispositif de réalisation des enquêtes statistiques dans l'industrie qui lui sont confiées : production, activités et performances des entreprises, emplois, investissements antipollution, consommation d'énergie et thèmes spécifiques définis chaque année.

Retrouvez en permanence toutes les informations essentielles concernant la DiGITIP sur les sites web <http://www.telecom.gouv.fr> et <http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm>



La conjoncture *en 2000*

En 2000, l'industrie française continue de croître dans un contexte qui se détériore.

L'année 2000 se place dans le prolongement de la forte reprise mondiale de 1999 et des tensions spéculatives qu'elle a favorisées sur les marchés financiers et sur le prix du pétrole.

Au niveau mondial, la montée des taux et la crise pétrolière tempèrent la croissance

Entraînés par la croissance américaine, tous les pays ou presque étaient en expansion rapide au début de l'année. Même le Japon a vu sa production industrielle augmenter de près de 8 % d'un été à l'autre. La reprise avait effacé la crise asiatique, redynamisé l'Europe de l'Est, la Russie et de nombreux pays émergents (Mexique, Brésil, Turquie...).

Mais les États-Unis ont dû modérer l'allure, car la surchauffe y générerait des déséquilibres croissants (déficit extérieur excessif, endettement des ménages...). Sous l'afflux des capitaux, la Bourse avait atteint des sommets spéculatifs et la Banque fédérale a donc resserré progressivement sa politique monétaire dès 1999. Sous la pression des taux d'intérêt, la spéculation boursière se calme, en particulier sur les valeurs médiatiques aux excès depuis longtemps dénoncés. Sur sa lancée, l'économie américaine n'a pas ralenti immédiatement. Les capitaux continuent d'affluer en 2000, attirés par une croissance qui reste exceptionnelle, et que certains économistes drapent des vertus inaltérables de la « nouvelle économie ».

La flambée des prix du pétrole a accentué cette tendance au ralentissement mondial. Favorisé par la reprise mondiale, ce nouveau « choc pétrolier » induit une ponction de l'ordre de 1 point de PIB, aux USA comme en Europe. Certes inférieur à

ceux de 1974 et de 1980 qui dépassaient 2 points de PIB en Europe, ce prélèvement n'a été que partiellement compensé par un supplément d'importation des pays producteurs de pétrole. Il n'y a pas eu de choc inflationniste majeur, mais le ralentissement entame les bénéfices exceptionnels générés par la reprise mondiale de 1999, ce qui accentue la baisse des marchés financiers et déstabilise l'investissement.

En pleine reprise, l'Europe supporte mieux le choc

Ne souffrant pas des déséquilibres de son partenaire américain, et bénéficiant pour ses exportations de la faiblesse imprévue de l'euro due à des sorties excessives de capitaux, l'Europe ne subit que modérément les effets du ralentissement américain et du choc pétrolier. Elle prend ainsi pour partie le relais d'une croissance mondiale encore rapide et qui pourrait se raffermir si les prix du pétrole retrouvent leur niveau d'équilibre de long terme. La faiblesse de l'euro n'a cependant pas eu que des effets bénéfiques, et le renchérissement des importations affaiblit la demande intérieure. Aussi, la reprise exceptionnelle de l'Allemagne, celle plus modeste de l'Italie et la croissance toujours élevée des pays de la façade atlantique ralentissent progressivement au cours du deuxième semestre.

La France maintient une croissance régulière

En avance sur la reprise européenne en 1999, l'économie française est rentrée dans le rang en 2000. Bien que bénéficiant encore d'une bonne compétitivité en Europe, son expansion subit le ralentissement de la demande. Sous le poids de la facture pétrolière, la balance commerciale redevient déficitaire au cours de l'année.

La consommation des ménages croît un peu moins rapidement. Les immatriculations plafonnent à partir du printemps. Malgré la forte activité dans la construction et la rénovation des logements, les achats de biens d'équipement du foyer augmentent un peu moins rapidement, il est vrai après une fin d'année 1999 à bien des égards exceptionnelle.

Soutenue par l'investissement, la demande intérieure reste cependant relativement dynamique comme en témoignent la vigueur de nos importations et la dégradation de notre excédent industriel à partir de l'été. En effet, l'investissement des entreprises croît de 6 % (contre 7 % en 1999) et l'investissement immobilier des ménages augmente de 6 %.

La reconstitution des stocks amplifie ces évolutions.

La croissance se heurte aussi à certaines limites de l'offre, en particulier dans le bâtiment, mais aussi dans certains secteurs industriels où les capacités de production sont saturées et les difficultés de recrutement croissantes.



En forte croissance, l'industrie crée des emplois et investit

Dans ce contexte, l'industrie française reste dynamique en 2000.

Elle n'a jamais créé autant d'emplois depuis 25 ans, certes grâce à la reprise de 1999, mais aussi grâce aux mesures spécifiques favorables à l'emploi (baisse des charges sur les bas salaires, 35 heures et flexibilité accrue...). Cette année, 100 000 emplois ont été créés, dont environ la moitié en emplois intérimaires, et cela sans compter tous les emplois induits dans les services par l'activité industrielle.

L'industrie maintient un niveau exceptionnel d'investissements à l'étranger. Or ces acquisitions industrielles et commerciales sont les garants de la croissance future de nos exportations.

Tous les secteurs ont bénéficié de cette croissance rapide

La production de biens de consommation s'améliore dans de nombreux secteurs (3 %).

L'année 2000 est excellente dans l'imprimerie et l'édition.

La pharmacie et la parfumerie restent toujours très dynamiques. Pour les biens d'équipement du foyer, la production est très bien orientée grâce au dynamisme immobilier et à la hausse des prix des biens importés.

A l'inverse, et malgré certaines embellies notables, les industries de l'habillement et la chaussure n'ont pas réussi à enrayer leurs pertes de marché et l'industrie textile continue de décliner, malgré des percées notables comme sur les marchés des textiles techniques.

De même, la fabrication de produits d'entretien diminue en France suite à diverses restructurations industrielles en Europe.

Après trois années de forte croissance, la production automobile se stabilise (4,5 %).

Les immatriculations de voitures se sont tassées depuis quelques mois en France et surtout en Allemagne. Heureusement, les marchés du poids lourd et des équipementiers sont restés plus dynamiques, et l'année a été satisfaisante dans le secteur des pneumatiques. La production reste donc à un niveau très élevé, mais elle se heurte à la saturation des moyens de production. Aussi, ce secteur très dynamique a augmenté ses investissements de plus de 40 % en 2 ans.

Dans les biens d'équipement, le dynamisme est conforté par la vigueur de la demande (2,5 %).

Dans la construction aéronautique et spatiale, le marché mondial semble un peu moins porteur en 2000, mais l'activité en France reste intense et bénéficie de la faiblesse de l'euro face au dollar. De grands projets européens voient le jour dans un paysage industriel en pleine recomposition.

La construction de bateaux de plaisance et de navires de croisière s'accélère. Quant au secteur du ferroviaire, il donne quelques signes de reprise après une forte chute en 1998-1999.

Bénéficiant toujours de la vigueur des investissements, l'ensemble des industries de biens d'équipement sont bien orientées dans la mécanique, voire très dynamiques dans la construction électrique. Très cyclique, l'informatique s'est développée dans un contexte de tension sur les prix et de pénurie des composants.

Dans les biens intermédiaires, en reprise depuis déjà deux ans, l'expansion se poursuit à un rythme élevé (4 %).

Elle est probablement amplifiée par une certaine reconstitution des stocks matières.

Les matériaux de construction et le verre progressent à un rythme soutenu. Les industries du bois et du papier, outre le surcroît d'activité dû aux chablis des tempêtes de décembre 1999, bénéficient du regain de la construction et de la hausse mondiale des cours du papier.

La chimie lourde subit les effets liés à la flambée des cours du pétrole. Parfois génératrices de gains spéculatifs, ces hausses entraînent aussi des coûts supplémentaires et des pertes de marchés. Ainsi, en aval, la

hausse des prix freine l'expansion structurelle rapide du secteur de la plasturgie.

Les filières métalliques restent bien orientées, dans la sidérurgie comme dans la métallurgie des non ferreux, et l'optimisme persiste dans le travail des métaux.

En conclusion, la croissance industrielle s'est maintenue tout au long de l'année à un rythme à peine inférieur à celui de 1999, et ceci dans un contexte international un peu moins porteur, mais qui pourrait bénéficier en 2001 d'un retour à la normale des prix du pétrole.

Tableau récapitulatif de l'industrie manufacturière non alimentaire en France

La production et les effectifs industriels (sources: Sessi - Insee et Insee - Dares)

(e)= estimation Sessi

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Production manufacturière (moyenne annuelle)	104	100	99	105	112	115	120e
<i>glissement annuel</i>		-0,6 %	1 %	8 %	2,5 %	4,5 %	4 %e
Effectifs employés (en 1 000 en fin d'année)	3 857	3 373	3 308	3 289	3 293	3 286	3 340e
+ intérim industriel (éq. temps complet cf. CPCI)	nc	110	130	160	195	220	265e
<i>variations (en 1 000 y compris intérim)</i>		-90	-45	11	39	18	100e

Chiffres clés (pour les 21 853 entreprises manufacturières de plus de 20 salariés, hors agroalimentaire source Sessi -EAE)

en milliards d'euros	1990	1995	1996	1997	1998*	1999	1999 en GF
Chiffre d'affaires	437	467	471	504	537	566	3717
Valeur ajoutée	146	146	143	151	157	161	1062
Investissements corporels	23	17	18	18	19	21	138
Résultat net comptable	12	10	9	13	16	13	89
Recherche et développement (DIRDE)	12	14	14	14	14	15	99

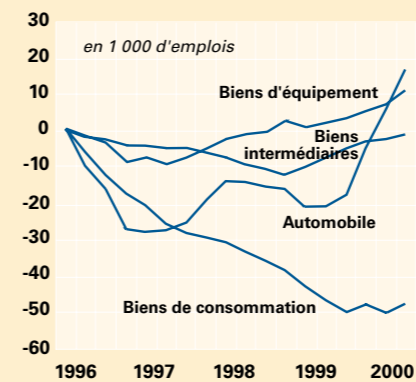
(*) depuis 1998, la "récupération" est intégrée dans l'enquête - (e)= estimation Sessi (en décembre)

Commerce extérieur (biens manufacturés non alimentaires y c. armements et divers - source Douanes)

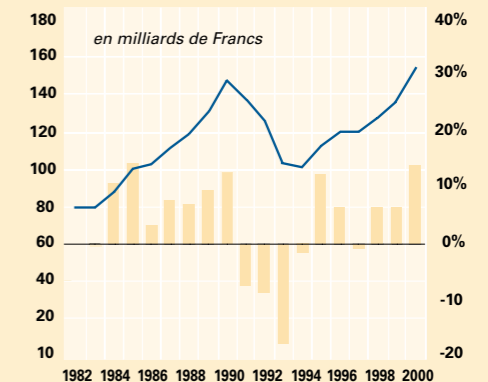
en milliards d'euros	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2000 en GF
Importations Caf	154	173	176	195	217	228	266e	1750e
Exportations Fab	141	176	184	214	231	239	272e	1790e
Solde Caf-Fab	-13	3	8	19	14	11	6e	40e

(e)= estimation Sessi

Variations de l'emploi par grands secteurs industriels



Investissements corporels manufacturiers en volume






Rapport d'activité *de la* **DiGITIP**

Le présent rapport retrace les grandes lignes de l'action de la DiGITIP en 2000 ; elles s'articulent autour des trois champs d'intervention essentiels de la Direction :

- Développer les actions d'expertise et de prospective
- Agir sur l'environnement des entreprises
- Favoriser l'acquisition par les entreprises d'avantages concurrentiels.



Développer les actions **d'expertise et de prospective**

Connaître les entreprises répond pour la DiGITIP à un double impératif : que ce soit pour proposer des politiques ou pour les mettre en œuvre, elle doit être proche des acteurs de l'économie, évaluer leurs besoins et analyser leur potentiel.

Des contacts permanents afin d'établir une base de données vivante sur la réalité industrielle en France

La DiGITIP observe en permanence les évolutions des secteurs industriels et des entreprises qui les composent. Ses chargés de mission ont **visité pendant l'année 2000 près de cent cinquante entreprises « médianes »** (de 500 à 5 000 salariés) en liaison avec les DRIRE.

La DiGITIP formalise sa connaissance des secteurs industriels fran-

çais dans une série d'analyses sectorielles qui constituent un tableau synthétique de la réalité industrielle du pays. Réalisées en 1999, ces analyses ont été réactualisées en 2000 et sont mises à la disposition de tous les collaborateurs du Secrétariat d'État à l'Industrie au moyen de son Intranet. Un recensement complet des conventions collectives applicables secteur par secteur a également été effectué.

Elle suit des dossiers d'**implantations industrielles ou de développement** d'installations existantes, comme, en 2000, celui de Renault à Douai, ainsi que les projets Peugeot-Fiat, Société française de mécanique, Atmel, STMicroelectronics ou Toyota.

Elle participe aussi aux réflexions des pouvoirs publics sur l'attractivité du territoire français pour les investisseurs étrangers.

D'abondantes études statistiques, constamment remises à jour et à la disposition du public

La DiGITIP est chargée de réaliser un vaste programme national d'enquêtes statistiques. Son service des statistiques (Sessi) produit régulièrement des statistiques de base qui brosent un tableau chiffré de l'industrie française: enquête d'entreprises dans l'industrie, enquêtes de branches, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, enquête sur les investissements pour la protection de l'environnement.

Les données recueillies sont exploitées à l'occasion de différentes études, notamment celles publiées par le *4 pages des statistiques industrielles*, qui couvrent de manière précise et succincte des thèmes spécifiques. Une quinzaine de numéros ont été publiés en 2000 (leur liste figure à la fin de ce rapport).

Les méthodes d'enquête utilisées évoluent en fonction des technologies disponibles: un site Internet a été mis en place pour permettre aux entreprises de répondre aux enquêtes mensuelles de branches; trois mois après son lancement, il était déjà utilisé par 10 % des entreprises.

Les résultats des enquêtes sont diffusés par différents moyens, notamment par le site web www.industrie.gouv.fr, où l'on peut consulter des statistiques de référen-

ce sur 300 secteurs industriels et télécharger les 4 pages des statistiques industrielles. Certaines informations sont aussi publiées sous forme de CD-Rom. La promotion de l'utilisation de l'information statistique par les organismes professionnels et les entreprises est assurée par un retour d'informations aux unités enquêtées et dans le cadre de différentes manifestations et publications professionnelles.



Chaque semestre, le point sur la réalité récente de l'innovation en France

La DiGITIP établit et publie chaque semestre le Tableau de bord de l'innovation, réalisé en collaboration avec l'INSEE, l'INPI, la DREE et la Direction du Trésor. Il permet de suivre, à l'aide de données récentes, le développement de l'innovation en France et sa contribution à la croissance de l'économie. Il se compose de dix-huit indicateurs, répartis en quatre rubriques: Nouveaux capitaux, Nouveaux entrepreneurs et nouveaux emplois, Nouvelles technologies, Nouveaux usages. Parmi les indicateurs individuels figurent par exemple le montant des fonds investis en capital-risque, le nombre de dépôts de brevets ou l'équipement des ménages en ordinateurs.

Publiée en octobre 2000, la quatrième édition du Tableau de bord de l'innovation a mis en évidence une accentuation de la dynamique de l'évolution technologique en France au premier semestre 2000. Les fonds levés sur le Nouveau Marché ont triplé par rapport au second semestre 1999, tandis que les créations d'entreprises dans les secteurs technologiquement innovants progressaient de 31 % et les demandes de brevets européens déposées à l'INPI de 8 %. Les éléments de contexte international contenus dans le Tableau de bord permettent d'apprécier la situation de la France par rapport à celle des autres grands pays industrialisés. Le Tableau de bord de l'innovation est disponible en téléchargement sur le site web

www.industrie.gouv.fr/observat/innov/so_tbi.htm



De nombreuses études spécialisées pour analyser les évolutions de l'industrie et des services à l'industrie

De nombreuses études spécialisées ont, comme chaque année, été réalisées en 2000. Il s'agit en particulier d'analyses sectorielles consacrées au textile, à la sous-traitance, à l'emballage, à la filière bois, aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux panneaux de bois.

Les domaines couverts par les études de la DiGITIP varient en fonction des évolutions de l'économie; chaque année, des enquêtes sont menées sur des thèmes d'actualité. En 2000, la DiGITIP a lancé une enquête thématique « mondialisation » portant sur les flux d'échanges internationaux. Un 4 pages des statistiques industrielles a été consacré aux effets des TIC sur l'emploi. Dans le domaine des télécoms, une enquête sur les usages des consommateurs et les tarifs de l'ouverture à la concurrence des marchés de télécommunications a été effectuée à usage interne: elle servira à établir des comparaisons régulières des tarifs.

Le secteur de la **santé** connaît un fort développement dans les pays industrialisés: en France, il représente 10 % du PIB et 800 milliards de francs de dépenses (122 milliards d'euros). Près de la moitié de la consommation de soins et biens médicaux concerne les établissements de santé publics et privés.

L'étude *Les achats hospitaliers et leur impact* a mis en évidence les volumes d'achats et leur répartition dans ces établissements ainsi que les procédures suivies. Elle contient en outre des propositions et recommandations visant à valoriser la fonction achats. Également disponible en ligne, elle a été largement diffusée, notamment auprès des responsables des hôpitaux publics. Une étude stratégique sur l'industrie des dispositifs médicaux en France a été lancée afin de mieux connaître le tissu industriel français spécialisé, tandis qu'une journée d'études sur le thème de l'automédication, faisant suite à une étude engagée en 1999, réunissait de nombreux professionnels.

Une enquête sur *Les investissements pour protéger l'environnement* a montré que les dépenses des établissements industriels destinés à **prévenir la pollution** ou à y remédier ont représenté en 1998 environ 3,3 % des investissements corporels totaux de l'industrie française, soit 6,3 milliards de francs (960,4 millions d'euros). L'analyse des résultats met aussi en évidence les effets de la conjoncture et de la réglementation sur ces investissements, qui bénéficient de nombreuses dispositions favorables de la part des pouvoirs publics et d'organismes parapublics. Cette étude a été publiée dans un 4 pages des statistiques industrielles.

A l'occasion de la fête de l'Internet 2000, une enquête réalisée auprès d'un échantillon national représentatif faisait apparaître que 19 % des Français avaient l'intention de se connecter pour la première fois à **Internet** depuis leur domicile au cours de l'année 2000, avec pour première motivation la recherche d'information (41 % des personnes interrogées). Parmi les nouveaux

domaines d'études, la DiGITIP consacre des efforts particuliers aux services spécialisés indispensables à une industrie forte. Elle a lancé en liaison avec la DARPMI une série d'études et d'enquêtes, portant notamment sur la mesure de l'intégration des services dans l'industrie.

Les évolutions des consommateurs et leurs conséquences pour les stratégies industrielles

Les **mutations de la consommation** et leurs conséquences ont fait l'objet d'analyses approfondies, largement débattues avec les professionnels. Une étude réalisée par la DiGITIP auprès de cent vingt PME de biens de consommation fournisseurs de la grande distribution, en France, en Italie, en Allemagne et en Grande-Bretagne a fait le point sur leur utilisation du marketing. Si elle existe dans la plupart des entreprises, la démarche marketing reste encore très orientée « promotion commerciale » et non pas « marketing stratégique », et les moyens mis en œuvre ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions affichées. L'étude peut être consultée sur le site www.industrie.gouv.fr/accueil.htm.

Les « Entretiens de l'Industrie » organisés par la DiGITIP à Bercy le 7 décembre 2000 en présence de M. Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie, ont été consacrés au thème « À nouveaux consommateurs, nouvelles stratégies indus-

trielles ». Les principales conclusions d'une étude prospective du CREDOC y ont été présentées. Deux tables rondes réunissant industriels, distributeurs et représentants d'associations de consommateurs ont permis aux participants un échange de vues sur les nouveaux modes de consommation en Europe et les stratégies d'adaptation pour les industriels.

L'étude du CREDOC a mis en évidence plusieurs lignes de force dans l'évolution des comportements de consommation à l'horizon 2010: persistance de l'immatériel de « assurance », interpénétration croissante entre vie privée et univers professionnel, personnalisation de la demande et co-production de la consommation. En réponse, les industriels devront élaborer de nouvelles stratégies en s'inspirant de la logique qui prévaut dans les secteurs des services marchands et en recourant aux technologies de l'information et de la communication. La versatilité croissante de la demande leur imposera davantage de flexibilité. Enfin, la participation à des réseaux productifs et à des réseaux d'innovation devrait devenir une stratégie incontournable pour l'ensemble des fabricants de biens de consommation industriels. Toutefois, ce ne sont pas seulement les changements effectifs des comportements de consommation qui pèseront sur les industriels. La manière dont ils seront perçus par la distribution, la place de cette dernière dans la construction de l'immatériel de consommation, et plus généralement le partage des rôles entre industriels et distributeurs, sont autant de points cruciaux pour l'avenir.

Normes, technologies clés, technologies de l'information et investissements étrangers : quatre études majeures réalisées en 2000



d'éclairer les pouvoirs publics sur les besoins de l'économie. Cet ouvrage fait suite à *100 technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000*, publié cinq ans plus tôt. Plus de cent experts du monde de l'industrie et de la recherche ont participé à cette nouvelle édition dans le cadre de huit groupes thématiques; six cents personnalités ont également été consultées. Cet ouvrage de référence unique en son genre a fait l'objet d'un forum électronique pendant le dernier trimestre 2000 afin de préparer des rencontres nationales consacrées à l'appropriation et à la valorisation de ces travaux.

Avec *Les Technologies de l'Information et des Communications et l'emploi en France*, la DiGITIP a cherché à quantifier les aspects essentiels de l'impact économique et social des TIC. L'étude montre qu'au cours des cinq dernières années, elles ont contribué pour 20 % à la croissance globale de la production. Elles ont représenté près de 7 % de la production nationale en 2000 contre 5 % en 1996. Le secteur employait 660 000 personnes en 2000; il a créé plus de 100 000 emplois depuis 1994, dont la moitié en 1998, et devrait en créer, selon les hypothèses retenues, entre 74 000 et 190 000 par an au cours des trois prochaines années.

Au 1^{er} janvier 1998, 30 % des salariés de l'industrie étaient employés dans environ 3 100 entreprises filiales majoritaires de groupes étrangers. Mais la présence des capitaux étrangers dans l'économie française ne se limite pas à ces filiales. Une étu-

de de la DiGITIP sur *L'impact des investissements des fonds salariaux étrangers dans la gestion des grandes entreprises industrielles* a apporté en 2000 un éclairage important sur un phénomène susceptible d'avoir des incidences importantes pour l'industrie française. Ses constats, qui intéressent de nombreuses professions du droit, de la finance, de la fiscalité, de la comptabilité, de l'économie, de la stratégie d'entreprise, du conseil en management, ont été exploités dans l'élaboration du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques. Ses principales conclusions ont été publiées dans le rapport 2000 de la CPCI (disponible sur le site www.industrie.gouv.fr/accueil.htm); elles feront aussi l'objet en 2001 d'un *4 pages des statistiques industrielles* et d'un colloque.

L'évolution est identique dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Cela ne s'explique pas seulement par l'influence croissante des

L'impact de la montée des fonds d'investissement étrangers sur la gestion des entreprises : les leçons d'une étude de la DiGITIP

Les investisseurs institutionnels étrangers (fonds de pension, fonds mutuels...) sont devenus des acteurs importants sur les marchés financiers européens. Si leurs stratégies d'investissement sont très diverses, ils cherchent surtout à maximiser leur valeur actionnariale et à promouvoir les principes du « gouvernement d'entreprise ».

La montée en puissance des fonds d'investissement modifie les relations des entreprises avec le marché financier. Sous leur pression, elles ouvrent leurs conseils d'administration à des membres indépendants, et s'orientent vers une transparence financière accrue et une meilleure protection des actionnaires minoritaires. A cet égard, les entreprises françaises sont plutôt bien évaluées par la communauté financière internationale. Les stratégies de développement des entreprises sont également affectées: elles tendent à se recentrer sur leur métier de base. Leur politique financière devient plus active. Avec la diffusion croissante des indicateurs de « création de valeur », les cadres dirigeants sont directement intéressés à la valorisation boursière de l'entreprise (stocks-options, primes liées aux résultats boursiers). Ces changements affectent en profondeur toute la culture de l'entreprise.



Quelles seront les technologies essentielles en 2005 ?

Destiné aussi bien aux entreprises qu'aux pouvoirs publics et aux organismes de recherche et de transfert, l'ouvrage *Technologies clés 2005* cherche à répondre à trois questions:

- Quelles sont les technologies stratégiques pour l'industrie française ?
- Quelle est la position de la France et de l'Europe à leur égard ?
- Où faut-il faire porter l'effort ?

Les technologies identifiées – elles sont au nombre de 119 – relèvent de huit domaines distincts: technologies de l'information et de la communication (TIC), matériaux/chimie, construction/infrastructure/habitat, énergie/environnement, technologie du vivant/santé/agroalimentaire, transport/aéronautique/espace, biens et services de consommation, technologies et méthodes de conception/gestion/production. Chacune fait l'objet d'une fiche de présentation qui donne des exemples d'application ou d'usage. Par rapport à l'ouvrage *100 technologies clés* de 1995, les technologies de l'information et de la communication apparaissent désormais omniprésentes. Les développements des biotechnologies s'annoncent également considérables, quoique plus longs à concrétiser qu'on ne le prévoyait cinq ans plus tôt. Ces travaux apportent aussi un éclairage sur la dynamique du développement technologique, qui met en jeu des interactions complexes entre les facteurs scientifiques, économiques, humains et sociaux. Ils montrent aussi l'importance des technologies d'organisation, où les facteurs humains retrouvent la première place.

Technologies clés 2005, 370 pages, 265 F.

Chaque année, la DiGITIP réalise ou fait réaliser pour son compte de nombreuses études destinées à compléter sa connaissance du tissu industriel français et de son environnement. **Quatre études de grande envergure** ont marqué l'année 2000 en raison de leur caractère d'« état des lieux ».

Il s'agit tout d'abord de l'ouvrage *100 normes clés pour la France de l'an 2000*. Publié dans les derniers jours de 1999, il présente sous forme de fiches les domaines clés de la normalisation, répartis en six objectifs (Santé, Qualité de vie, Développement des services, Développement des sources d'énergie et des matériaux, Qualité et sécurité des produits finis, Qualité dans l'entreprise). Il comporte également un volet pratique, destiné à la stratégie normative des entreprises. La présentation de cet ouvrage a été suivie courant 2000 de plusieurs réunions organisées avec les DRIRE dans les régions.

L'étude prospective *Technologies clés 2005* a mis en valeur la mission de vigie assignée à la DiGITIP, dans le double but d'aider les entreprises à identifier les orientations les plus prometteuses et

marchés financiers mais aussi par la pression concurrentielle ressentie dans un environnement international commun.

La concertation avec les entreprises passe par la CPCI et de nombreux autres relais... et désormais par les TIC

La DiGITIP entretient des **contacts réguliers avec un grand nombre d'organismes** représentatifs des entreprises : fédérations professionnelles, structures professionnelles à vocation horizontale (comme le GFI ou le CLIMO), MEDEF et ses groupes de prospective et d'action spécialisés (international, Europe, entrepreneurs, etc.) ainsi que les autres associations d'entreprises, Chambres de commerce et d'industrie et ACFCI,

Le rapport de la CPCI constate l'amélioration de la situation des entreprises françaises

Pour informer l'opinion, la CPCI publie un rapport annuel qui décrit la situation de l'industrie française. L'Europe, la reprise mondiale, la compétitivité et le commerce international, l'investissement, l'emploi, les résultats des entreprises, les groupes sont les thèmes majeurs du rapport 1999-2000, qui constate l'amélioration de la situation des entreprises françaises. Fruit d'un travail collectif, il est enrichi par une étude annuelle sur le financement de l'industrie proposée par la Banque de France, et des études spécifiques. Celles-ci ont porté en 2000 sur l'impact de la montée des fonds d'investissement étrangers sur la gestion des entreprises industrielles et sur l'effet des TIC sur leur compétitivité. Les principales conclusions du rapport ont été reprises dans un *4 pages des statistiques industrielles* (n° 139, novembre 2000).

Le rapport de la CPCI est disponible en téléchargement sur le site web www.industrie.gouv.fr/observat/mo_obse.htm

commissions consultatives en télécommunications, etc.

Elle assure le secrétariat de la **Commission permanente de concertation avec l'industrie (CPCI)**. Créé en 1996, cet organisme réunit représentants des pouvoirs publics et représentants des entreprises pour des échanges de vue réguliers. La concertation s'appuie sur des études approfondies et des contacts réitérés entre les industriels et l'administration au sein de sections spécialisées (innovation, fiscalité, échanges extérieurs, emploi, diagnostic et prospective...).

Dans le domaine des communications, la Direction assure, avec l'Autorité de régulation des télécommunications, le secrétariat de la Commission consultative des radiocommunications (CCR) et de la Commission consultative des réseaux et services de télécommunications (CCRST).

Les travaux sur l'évolution des consommateurs ont conduit la DiGITIP à participer en 2000 à trois manifestations importantes : les Assises du commerce et de la distribution, les Entretiens de l'Industrie sur les nouvelles tendances de consommation et l'impact en stratégies industrielles, et un colloque sur le thème de l'automédication.

Les nouvelles techniques de l'information et de la communication sont désormais mises au service de la concertation entre les entreprises et le gouvernement. Un site de concertation sur la présence territoriale de La Poste a été mis en place en 2000. Les textes sur la société de l'information et sur la signature électronique ont fait l'objet d'une concertation en ligne.

Du Japon au Québec, de multiples actions de coopération internationale

La DiGITIP a organisé en 2000 quatorze **tables rondes technologiques internationales** avec des industriels étrangers. Les sujets abordés ont été très divers : postes, chimie, mécanique, automobile, environnement...

Elle est également chargée d'animer les **comités de coopération industrielle** créés entre la France et certains pays. Des réunions des comités constitués avec la Corée, le Japon et Taïwan ont été organisées en 2000, ainsi qu'une réunion du Groupe franco-québécois de coopération économique. La Direction a aussi participé à de nombreuses réunions de coopération économique et à des groupes de travail bilatéraux pilotés par la DREE.

Les relations euro-méditerranéennes (entre l'Union européenne et douze pays méditerranéens) ont fait l'objet de plusieurs rendez-vous importants, notamment la 3^e Conférence des ministres de l'Industrie, qui s'est tenue en juin à Chypre. A cet égard, la DiGITIP a également joué un rôle particulièrement actif dans le secteur des NTIC, qui a fait l'objet en 2000 du lancement par la Commission Européenne d'une nouvelle initiative, EUMEDIS (Euro-Mediterranean Information Society). De nombreux accords de coopération ou arrangements spécifiques ont été conclus avec des administrations étrangères en charge des postes, des télécommunications et des NTIC (Afrique du Sud, Canada, Chine, Inde, Malaisie, Maroc, Mexique, Thaïlande,



Tunisie, Vietnam et Yémen, ainsi que les pays d'Afrique francophone). Des comités mixtes sectoriels réunissant de part et d'autre les administrations et entreprises du secteur permettent des échanges périodiques sur les évolutions de l'environnement politique, réglementaire et économique ; ils sont aussi l'occasion de définir des programmes d'action conjoints et de nouer des partenariats entre les entreprises. En 2000, la DiGITIP a organisé de tels comités avec le Canada, la Chine, la Thaïlande et l'Inde. Un nouvel accord enrichissant le dispositif existant a été signé avec ce dernier pays à l'occasion de la visite, en septembre, du ministre des Technologies de l'information.

La Direction co-pilote également la charte de coopération industrielle mise en œuvre par le CFME ACTIM concernant plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ; cette action a dans l'ensemble obtenu de bons résultats en 2000.

Union postale universelle (UPU)

Lors de son congrès de Pékin, en octobre 1999, l'Union postale universelle (UPU) a inscrit le service postal universel parmi ses missions fondamentales. L'année 2000 a été consacrée à l'application des décisions du congrès. La France participe au groupe de haut niveau chargé de proposer des projets de réformes pour l'UPU. Un mémorandum a notamment été établi.



Agir sur l'environnement **des entreprises**

Agir sur l'environnement des entreprises signifie à la fois l'améliorer au service des entreprises, mais aussi y introduire les contraintes éventuellement exigées par l'intérêt public: investie d'une mission de service public, la DiGITIP intervient dans la préparation des décisions du gouvernement concernant les entreprises et contribue à leur application.

La présidence française de l'Union européenne, grande affaire de l'année 2000

La DiGITIP a pleinement participé aux travaux de la présidence française de l'Union européenne. Elle a notamment été chargée de préparer le **Conseil Industrie** (conseil des ministres de l'Industrie) du 5 décembre et les **Conseils Télécoms** (conseils des ministres des Télécommunications) des 30 octobre et 22 décembre.

Cinquante-deux rencontres bilatérales ont été organisées en France et à l'étranger pour présenter et expliciter les priorités de la présidence française ; elles ont été consacrées aux thèmes industriels, à la société de l'information et au secteur postal.

Les conditions d'un élargissement futur de l'Union ont été l'une des priorités essentielles de la présidence française. La DiGITIP s'est atta-



Les quatorze ambassadeurs de l'Union Européenne à Bercy

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, les ambassadeurs des pays membres ont été reçus à Bercy, le 12 juillet 2000, par M. Christian Pierret, Secrétaire d'État à l'Industrie. Les orientations des travaux prévus au cours de la Présidence française dans les domaines des technologies de l'information, de l'industrie et de l'énergie leur ont été présentées.

chée à étudier les aspects industriels et réglementaires des négociations. Elle a aussi participé activement au « Forum industriel sur l'élargissement » organisé par le MEDEF et la Commission à Paris le 26 octobre.

La présidence française de l'Union a été l'occasion de préparer la sortie du traité CECA. La DiGITIP a pris en charge dans ce cadre l'organisation d'une réunion du groupe CECA à Dunkerque, les 21 et 22 septembre.

Deux colloques importants ont été organisés à l'occasion de la Présidence française : IST 2000, à Nice, et Vers un espace européen de l'innovation, à Lyon.

IST est un événement organisé annuellement par la Direction générale Société de l'information de la Commission européenne. Il vise à favoriser la pénétration de la Société de l'information en Europe et à promouvoir les résultats de la recherche européenne dans le domaine des technologies de la communication et de l'information. Il a eu lieu les 6, 7 et 8 novembre à Nice. Au cours de cette manifestation, M. Erkki Liikainen, Commissaire européen pour les entreprises et la société de l'information, M^{me} Jeanne Seyvet, directrice générale de la DiGITIP, et Sir Derek Roberts, président du jury exécutif du Prix européen IST ont remis le prix européen des technologies de la société de l'information à trois entreprises retenues parmi plus de deux cents participants de vingt-six pays. Le site web officiel d'IST 2000 peut être consulté à l'adresse www.istevent.cec.eu.int/fr/.

Le colloque « Vers un espace européen de l'innovation » a eu lieu le 21 novembre 2000 au Palais des congrès de Lyon. Ouvert par Laurent Fabius et clôturé par Roger-Gérard Schwartzberg, il a associé le Com-

missaire Liikainen et le Commissaire Busquin, en charge de la Recherche. Cette manifestation s'est articulée autour de trois tables rondes, respectivement présidées par Lars Rekke, secrétaire d'État suédois à l'Industrie, à l'Emploi et aux Communications, Yves Pietrasanta, Député européen, et Mariano Gago, Ministre portugais de la Science et de la Technologie, qui ont mis en valeur des expériences réussies en matière d'innovation. Au terme de ces débats, plusieurs centaines d'acteurs de l'innovation (entrepreneurs, chercheurs, décideurs publics et privés) ont retenu « Quinze idées pour l'Europe de l'innovation » (voir encadré). Le colloque était couplé avec le Forum européen des entreprises innovantes, organisé la veille par la Commission et le Grand Lyon, en présence de M. Christian Pierret.

L'implication forte de la DiGITIP a été déterminante pour la réussite de ces deux importantes manifestations. Elle a aussi participé à la conférence européenne des 18 et 19 décembre sur la surveillance du marché, organisée conjointement avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Le comité de haut niveau des administrations nationales et des régulateurs des télécommunications a tenu sa réunion semestrielle le 23 octobre 2000 à Paris sous la présidence de M. Christian Pierret, pour débattre notamment de l'évolution de la réglementation des communications électroniques. La réunion a été conjointement préparée par la DiGITIP et l'ART.

Innovation, postes et télécoms parmi les thèmes communautaires essentiels de l'année 2000

La **préparation des directives communautaires et leur transposition en droit français** représentent un grand domaine d'activité permanente pour la DiGITIP. Son action en 2000 a été principalement structurée autour des axes suivants : la politique de l'innovation, le plan d'action e-Europe, le commerce électronique, le dégroupage de la boucle locale, le réexamen du cadre réglementaire communautaire des télécommunica-

Quinze idées pour l'Europe de l'innovation

Table ronde « Financement, capitaux et innovation »

- Accompagner les phases amont de développement des entreprises innovantes
- Mobiliser les financements privés en faveur de l'innovation
- Coordonner les dispositifs nationaux et européens de soutien aux entreprises innovantes
- Favoriser le développement d'un capital-risque européen
- Déconcentrer le soutien européen à l'innovation dans les PME

Table ronde « Société, croissance et innovation »

- Former à l'innovation et développer une culture entrepreneuriale
- Identifier les nouveaux besoins de compétences et adapter les systèmes éducatifs
- Développer les outils et les services de la société de l'information, dont l'Internet, sans fracture sociale
- Développer l'intelligence publique de la science
- Promouvoir l'innovation organisationnelle

Table ronde « Recherche, technologie et innovation »

- Accroître l'effort de R & D en Europe
- Développer l'innovation des PME à partir des acquis de la recherche
- Mettre en place un brevet communautaire au service des déposants
- Favoriser la mobilité des chercheurs au plan européen
- Renforcer l'attractivité de l'Europe pour les meilleurs chercheurs mondiaux.

tions et la révision de la directive postale. La révision de la directive sur les emballages a aussi été engagée. Le Conseil Industrie du 5 décembre 2000 a été en grande partie consacré au thème de l'innovation. Le **Tableau de bord européen de l'innovation**, dont la création avait été décidée au Conseil de Lisbonne, a été présenté aux Ministres; inspiré du tableau de bord français développé par la DiGITIP, il a servi de cadre au débat et de support aux conclusions. Les autres thèmes du Conseil ont également nécessité un important travail de préparation, notamment en ce qui concerne le programme pluri-annuel pour les PME, le nouveau cadre réglementaire de la concurrence ou la construction navale.

L'année 2000 a été l'occasion, pour la **construction navale**, d'un nouvel épisode important, en matière de réglementation et de comportement commercial mondial.

En effet, les négociations que l'Union Européenne avait entamées avec la Corée, il y a un an, n'ont pu apporter les fruits attendus: la Présidence française a donc joué un rôle moteur, pour permettre de dégager une position commune des pays membres, sur l'attitude à prendre vis-à-vis des Coréens.

La DiGITIP a œuvré à élaborer les éléments du dossier, à travers de nombreuses réunions, afin de construire les différentes composantes, défensives et offensives, d'une position de l'Union: ce travail a été fait en relation avec les autres directions du MINEFI concernées, avec la Commission elle-même, et avec les autres États membres.

La discussion très approfondie sur l'évolution du règlement 1540/98, qui porte sur les aides à la construction navale, a été menée par M. Christian Pierrret lors du Conseil Industrie de décembre, et a permis de définir les grands axes d'un dispositif de défense des chantiers européens, en sauvegardant à cette occasion la cohésion des États membres, sur cette question sensible.

L'innovation technologique sera un thème important du 6e Programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD). Plus généralement, différentes réflexions ont été menées tout au long de l'année afin d'intégrer la dimension de l'innovation dans la mise en place de l'Espace européen de la recherche et de proposer une optimisation du programme-cadre à la lumière de l'expérience du 5e PCRD.

Le **réexamen du cadre réglementaire communautaire des télécommunications**, thème abordé lors des Conseils Télécoms des 3 octobre et 22 décembre, a été préparé dans le souci de préserver les intérêts nationaux. Des orientations communes faisant l'objet d'un large consensus ont pu être élaborées sur le texte cadre relatif aux communications électroniques et les travaux ont pu couvrir l'ensemble du paquet de façon à cerner les difficultés.

L'adoption du règlement sur le dégroupage de la boucle locale a été obtenue en un temps record, au terme de la première lecture du Parlement européen et du Conseil, de manière à intensifier la concurrence sur le marché de l'accès local pour abaisser les prix de l'accès à Internet conformément aux objectifs fixés au sommet de Feira.

Le programme « e-contenu » relatif à la promotion du contenu numérique européen sur Internet, a été adopté le 22 décembre. Dans le domaine des télécommunications, l'année 2000 a aussi été marquée par de nombreux travaux visant à achever la **transposition des directives européennes dans le droit national**, par exemple avec la préparation d'ordonnances portant diverses dispositions législatives d'adaptation communautaire et de décrets d'application sur l'annuaire universel, les équipements radio ou la protection des données. Un recensement des textes réglementaires nécessitant

une transposition en euro au 1er janvier 2002 a été effectué.

La **révision de la directive postale** de 1997 a fait l'objet de débats approfondis lors du Conseil du 22 décembre. Elle a été précédée d'une large consultation sous l'égide de la Commission Supérieure du Service public des Postes et Télécommunications et d'une réunion de concertation qui a rassemblé des élus nationaux et européens, des opérateurs, des représentants des syndicats et des usagers de La Poste. Les débats ont confirmé l'importance accordée au service public postal, à sa pérennité et à son développement.

Comme chaque année, de nombreux autres thèmes ont été traités. La DiGITIP a ainsi participé à la **préparation de plusieurs directives et règlements communautaires** sur les produits électriques et électroniques en fin de vie, les dessins et modèles, le contrôle à l'exportation des biens et technologies à double usage, les produits et substances chimiques



Retrouvez en permanence toutes les informations essentielles concernant la DiGITIP sur les sites web <http://www.telecom.gouv.fr> et <http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm>





Sur le plan international, une année marquée par l'échec de la conférence de Seattle

(phtalates, biocides, nickel, cosmétiques), la révision de la directive sur les emballages, etc. Elle a participé aux travaux sur la révision de l'encadrement des aides à la R & D, la préparation de l'encadrement des aides au secteur de l'acier après 2002 ou la réforme du contrôle des ententes et des abus de position dominante.

Un recueil des directives communautaires prises dans le cadre de la « Nouvelle approche »

La « Nouvelle approche » consiste à définir par des directives communautaires les règles que les produits industriels doivent respecter pour accéder au marché européen. Ces directives fixent des exigences essentielles de sécurité dont la mise en œuvre s'appuie sur des normes européennes harmonisées. Leur respect est attesté par le marquage « CE » apposé sur les produits sous la responsabilité du fabricant ou de l'importateur. Ce marquage constitue le « passeport » des produits pour entrer sur le marché communautaire.

La DiGITIP a édité en 2000 un recueil complet des directives communautaires prises dans le cadre de cette « Nouvelle approche ». Les entreprises disposent ainsi des différents textes relatifs à la réglementation communautaire – directives et textes de transposition en droit français – dans des secteurs extrêmement variés, depuis les appareils à gaz jusqu'aux matériels électriques basse tension en passant par les jouets, les bateaux de plaisance ou les dispositifs médicaux implantables.

La DiGITIP participe aux **négoiations internationales mettant en jeu les questions industrielles**. L'actualité de l'OMC pour l'année 2000 a été marquée par l'échec de Seattle et les efforts consentis par les pays industrialisés et l'Union Européenne en particulier pour relancer le cycle. Les travaux se sont concentrés sur les demandes des pays en voie de développement portant sur la modification des accords du cycle d'Uruguay, dans le double souci de maintenir les disciplines agréées et d'éviter de trop importantes concessions unilatérales.

D'autre part, la DiGITIP est intervenue en 2000 dans la définition des conditions d'adhésion de pays tiers à l'OMC, notamment de la Chine et de la Russie. Elle a également contribué à déterminer la position française dans le cadre des dossiers contentieux en cours, principalement transatlantiques, et a notamment participé pour le contentieux FSC à l'élaboration d'une liste de sanctions appropriées. Elle contribue en outre activement à la mise en place de mesures anti-dumping pour protéger les industries européennes.

L'accord de libre-échange de l'Union européenne avec le Mexique a donné lieu à une intervention active pour veiller à l'équilibre des concessions, en particulier tarifaires.

Afin d'éviter les entraves techniques aux échanges, l'Union européenne négocie avec ses grands partenaires commerciaux des **accords de reconnaissance mutuelle (ARM)**. Par ces accords, chaque partie accepte de reconnaître les essais, certificats de conformité et marques de conformité délivrés selon ses propres prescriptions réglementaires par des organismes d'évaluation de la conformité de l'autre partie. Mais leur mise en œuvre soulève des difficultés qui limitent considérablement leur portée. La DiGITIP s'est attachée à sensibiliser ses homologues européens et la Commission européenne à ces difficultés.

Participer aux grandes réformes des institutions internationales de télécommunications

La nature internationale des télécommunications conduit la DiGITIP à traiter dans ce domaine d'importants dossiers extra européens. Son rôle est d'autant plus crucial que plusieurs institutions internationales sont aujourd'hui engagées dans un processus de réforme.

Elle participe activement aux travaux sur la réforme de l'**Union internationale des télécommunications (UIT)** engagée fin 1999. Un groupe de travail a été constitué pour formuler des propositions. Ses travaux se sont organisés autour de trois thèmes : analyse et synthèse des activités de l'UIT, gestion et



structure de l'organisation, finances et budget. L'année 2000 a par ailleurs été très active pour l'UIT. Une **Conférence mondiale des radio-communications (CMR)** a eu lieu à Istanbul au premier semestre. Cette réunion, dont la France a été l'un des principaux acteurs, comportait des enjeux majeurs, notamment l'attribution de bandes nouvelles à la radionavigation par satellite, déterminante pour le programme européen Galileo, et l'attribution de fréquences aux réseaux de satellites non géostationnaires, tels que Skybridge d'Alcatel. L'**Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications**, qui s'est tenue à Montréal au début de l'automne, a organisé ses travaux pour les quatre ans à venir; elle a notamment créé une commission d'études consacrée à l'IMT-2000 (systèmes mobiles de troisième génération) et aux systèmes ultérieurs et adopté des recommandations importantes relatives aux liaisons Internet internationales et aux taxes de répartition applicables au service téléphonique international. La DiGITIP est également impliquée dans la **réforme des organisations internationales de satellites Intelsat et Eutelsat**. L'assemblée des parties d'Intelsat a arrêté en novembre 2000 les principes qui guideront la transformation de l'organisation en une société de droit privé américaine supervisée par une organisation intergouvernementale. Le projet de privatisation d'Eutelsat a été finalisé en octobre 2000 à Paris. La majorité des

activités de cette organisation inter-gouvernementale seront transférées à une nouvelle société de droit privé française, supervisée par une organisation intergouvernementale, qui sera partiellement introduite en bourse. La Commission européenne a approuvé la restructuration d'Eu-telsat le 2 novembre 2000.

Un texte complexe d'une importance capitale : **la loi sur la société de l'information**

Une consultation sur l'adaptation de la législation française à la société de l'information avait été organisée à l'automne 1999. Les résultats de cette consultation ont été mis en ligne au printemps. Tout au long de l'année 2000, la DiGITIP s'en est inspirée pour effectuer un travail considérable de préparation des évolutions législatives.

La réglementation du commerce électronique en Europe

Les échanges électroniques en Europe ont atteint 17 milliards d'euros en 1999. La directive sur le commerce électronique adoptée en mai 2000 par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne va permettre de renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans l'ensemble des transactions électroniques. Les citoyens européens profiteront ainsi d'un marché unique du commerce électronique. Cette directive porte sur les obligations en matière d'identification et de transparence, les règles juridiques applicables aux communications commerciales en ligne et aux contrats conclus par voie électronique, la responsabilité des intermédiaires techniques et les voies de recours en cas de litiges.

Coordonnatrice de l'élaboration du projet de loi sur la société de l'information, elle a articulé ses travaux autour de trois axes :

- clarification des droits et des responsabilités des acteurs, afin d'assurer la liberté des communications en ligne,
- démocratisation de l'accès à la société de l'information,
- sécurité et loyauté des transactions électroniques.

Cette loi doit entre autres transposer dans le droit français la directive communautaire sur le commerce électronique adoptée en mai 2000. La DiGITIP préside un groupe de travail du MINEFI sur le cadre juridique international du commerce électronique. Un état des lieux complet a été dressé en 2000 ; il a mis en évidence plusieurs « sujets orphelins », c'est-à-dire sans enceinte de négociation internationale dédiée, qui font l'objet d'une réflexion sur les actions envisageables.

Parmi les nombreuses mesures prévues, la DiGITIP s'est attachée à définir le cadre de la gestion des positions orbitales. Ces dernières font l'objet d'une procédure de réservation gérée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; les droits obtenus devront être transférés aux entreprises pour le compte desquelles les réservations ont été effectuées, ce qui suppose une modification importante du code des Postes et Télécommunications et du rôle de l'Agence nationale des fréquences (ANFr).

Au terme d'une large consultation, le gouvernement a pris un décret, publié le 13 septembre 2000, pour la mise en œuvre du **dégroupage de la boucle locale dans le secteur des télécommunications**. Deux formes de dégroupa-



ge sont prévues : l'accès totalement dégroupé, dans lequel un opérateur entrant fournit à la fois le service téléphonique et l'accès à Internet, et le partage de ligne, dans lequel l'opérateur entrant fournit l'accès à Internet, France Télécom continuant à fournir le service téléphonique. Cette mesure, qui doit contribuer à une desserte de l'ensemble du territoire français par les services de télécommunications à haut débit, s'inscrit dans la perspective d'un développement volontariste de toutes les technologies existantes : réseaux câblés, xDSL, boucle locale radio, UMTS, satellites.

Par ailleurs, la DiGITIP a activement contribué à la mission d'étude sur le développement des usages et des services à hauts débits confiée par M. Christian Pierret à M. Jean-Charles Bourdier. Après une large consultation des acteurs, publics et privés, et observation des évolutions en cours dans les pays les plus avancés, cette étude confirme l'importance de ce secteur pour la croissance et l'emploi. Elle préconise la mise en œuvre d'une approche globale portant simultanément sur la création des contenus et services, les accès aux réseaux à haut débit, et les infrastructures de cœur de réseau et de distribution. Pour rendre ces nouveaux services et réseaux accessibles à tous, le rapport propose de renforcer les pouvoirs des collectivités territoriales dans le domaine des TIC.

La mutation rapide du paysage des technologies de l'information en France exige d'abondants travaux d'accompagnement

La DiGITIP s'attache en permanence à **compléter et faire évoluer le cadre réglementaire des télécommunications**.

Les mesures présentées au Comité interministériel de la société de l'information

L'entrée de la France dans la société de l'information mobilise l'ensemble du gouvernement. L'ensemble de mesures proposées au Comité interministériel du 10 juillet 2000 obéit à un triple objectif :

1 - Eviter l'apparition d'un « fossé numérique ».

Le dégroupage de la boucle locale doit permettre au plus grand nombre l'accès à l'Internet à haut débit grâce à l'évolution des technologies. Les zones de couverture des réseaux de téléphonie mobile devront être étendues à la totalité de la population. Mille bornes Internet installées dans les bureaux de poste offriront à tous une boîte à lettres électronique gratuite permanente. Le tarif privilégié accordé par France Télécom aux écoles sera étendu aux bibliothèques municipales et aux espaces culturels multimédia. Les dons de matériels informatiques au secteur associatif seront encouragés.

2 - Accroître le nombre de professionnels des technologies de l'information.

Le nombre de diplômés du groupe des écoles de télécommunications augmentera de 50 % en cinq ans et passera à 1 500 par an. Le nombre d'enseignants-chercheurs évoluera dans les mêmes proportions. Le nombre d'élèves de Supélec passera de 360 à 440 dès 2002.

3 - Développer l'effort de recherche.

Un effort financier important sera consacré aux projets innovants touchant les technologies de l'information et de la communication. Le programme européen Euréka/MEDEA+ poursuivra l'élan donné à l'industrie de la micro-électronique au plan européen. Un réseau de recherche et d'innovation pour le multimédia sera mis en place.



Les questions tarifaires ont pris une importance considérable en 2000, année au cours de laquelle la DiGITIP a travaillé sur la **future convention tarifaire entre l'État et France Télécom**. Entre le 1^{er} janvier et le 10 novembre 2000, France Télécom a présenté 105 décisions tarifaires pour homologation et 41 décisions pour information. Une réflexion a été conduite sur l'articulation de la régulation des prix de détail et des prix d'interconnexion. Une modification du décret de 1993 sur les **redevances de fréquences radioélectriques** a per-

mis d'établir une tarification uniformisée pour l'ensemble des opérateurs utilisant des fréquences du service fixe pour des réseaux ouverts au public. Elle a participé à la mise en place du plan de dégagement des fréquences UMTS.

La DiGITIP a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la **réduction tarifaire téléphonique à vocation sociale**. Dans ce cadre, France Télécom a envoyé une carte prépayée à 2 millions de bénéficiaires chômeurs, handicapés ou RMIstes, préalablement à la mise en œuvre de la réduction sociale proprement dite, qui est intervenue le 1^{er} juillet 2000. Cette réduction bénéficiait à 800 000 personnes environ fin 2000. Le **service universel du téléphone** a occasionné différents travaux au cours de l'année 2000, notamment pour préparer l'évolution de son périmètre en vue de son extension à l'accès à l'information. Un rapport au Parlement sur le financement du service universel pour l'année 1998 a été élaboré.

Retrouvez en permanence toutes les informations essentielles concernant la DiGITIP sur les sites web <http://www.telecom.gouv.fr> et <http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm>

Des **autorisations nationales et régionales de boucle locale radio** ont été attribuées à onze opérateurs sur proposition de l'ART par le ministre chargé des Télécommunications; dans quelques régions, la défection de candidats a imposé un nouvel appel à candidatures. L'**appel à candidatures pour les réseaux de télécommunications mobiles de 3^e génération (UMTS)** a été lancé.

L'intervention de nouvelles technologies et de nouveaux opérateurs suppose une adaptation des réglementations de sécurité et de défense en matière de télécommunications. Une circulaire sur l'acheminement des appels d'urgence a été signée le 26 avril 2000 et publiée au Journal Officiel. Les instances chargées de la sécurité publique et les opérateurs de télécommunications se réunissent régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail créé sous l'égide de la DiGITIP pour assurer une concertation sur ces sujets.

Indépendamment du projet de loi sur la société de l'information, la DiGITIP a participé à la **préparation de plusieurs textes législatifs** relevant de différents ministères :

- sur la télévision numérique hertzienne terrestre et la responsabilité des intermédiaires techniques, notamment à l'occasion de la discussion de la loi du 1^{er} août 2000 sur l'audiovisuel;
- sur la reconnaissance de la valeur probante du document numérique et de la signature électronique (préparation avec la Chancellerie et la DSSI des décrets d'application de la loi sur la reconnaissance de la signature électronique);
- sur la protection des données à caractère personnel (suivi des négociations avec les États-Unis et de la préparation du projet de loi sur le sujet).

Faire prendre en compte les enjeux des entreprises dans les grands choix du gouvernement

La DiGITIP a joué un rôle actif dans la préparation des **États généraux de la création d'entreprise**, en liaison avec la DARPMI et la DECAS et a formulé des propositions sur le financement et la fiscalité.

Elle a contribué à l'élaboration de la **réforme du code des marchés publics**, relancée au cours de l'année 2000, en proposant des évolutions sur le paiement de la sous-traitance et la prise en compte de l'innovation, qui ont été retenues.

Dans le domaine du **financement des entreprises**, la DiGITIP a participé à la préparation du projet de loi sur l'épargne salariale, au lancement du Fonds de promotion du capital-risque 2000, à la réforme de la Prime à l'Aménagement du Territoire et aux réflexions sur les interventions économiques des collectivités territoriales.

Sur le plan **social**, elle a été associée à la mise en œuvre des 35 heures, qui a été plus rapide dans l'industrie que dans d'autres secteurs économiques. Elle a engagé des travaux sur les difficultés de recrutement dans certaines filières professionnelles, en particulier les technologies de l'information et de la communication. Des propositions ont par ailleurs été faites sur le vieillissement des salariés, la réforme de la formation professionnelle, et la consultation des salariés dans l'entreprise.

Le coût du Service universel des télécommunications

La loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 a prévu la fourniture sur l'ensemble du territoire national d'un service universel des télécommunications. Ce service garantit l'accès de tous à un service téléphonique de qualité à un prix abordable. Son coût net prévisionnel s'élève au total à 2822 millions de F pour l'année 2000. Ce montant comprend le coût net des obligations de péréquation géographique (1446 millions), de la desserte du territoire en cabines téléphoniques (165 millions), de la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés sous formes imprimée et électronique (estimé nul), des tarifs spécifiques offerts à certaines catégories de personnes en raison notamment de leur niveau de revenu ou de leur handicap (1211 millions). Le montant total des contributions dues par les opérateurs autres que France Télécom est calculé au prorata de leur volume de trafic téléphonique. Il s'élèverait à 470 millions de F (71,7 millions d'euros) mais ne sera arrêté qu'en 2001, au vu des données disponibles.



À côté des restructurations, de grands projets de développement

Les restructurations de secteurs industriels et de grandes entreprises ont exigé comme chaque année un suivi important de la DiGITIP.

La **restructuration de la sidérurgie européenne** engagée en 1994 dans le cadre du plan Braun touche à sa fin. Dans le domaine de l'acier également, les conséquences financières et non financières de l'expiration du traité CECA en 2002 ont commencé à être étudiées; elles ont fait l'objet de premières propositions de la part de la Commission. La restructuration sidérurgique de la Pologne et des autres pays d'Europe centrale et orientale a donné lieu à de nombreuses négociations et à la signature d'accords CECA avec la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. De nom-

breuses négociations ont également été conduites avec d'autres régions du monde (Turquie, Afrique du Sud, etc.).

La situation du secteur sensible qu'est le textile-habillement-cuir a aussi fait l'objet d'une grande attention. Les intérêts de ce secteur ont été défendus au niveau national et communautaire. Ainsi, sous Présidence française, la 3^e phase de libération du commerce international prévue par l'accord Textiles et Vêtements a été décidé « a minima » pour permettre des négociations sur l'ouverture des marchés étrangers. La DiGITIP a veillé au remboursement du plan d'aide à l'industrie textile imposé par les autorités communautaires. Après de multiples discussions sur ses conditions, il a finalement démarré dans un contexte moins défavorable que prévu. M. Christian Pierret, le 12 décembre, à l'occasion du colloque organisé par le groupe textile à l'Assemblée Nationale, a annoncé une série de mesures axées sur l'innovation et la formation pour faciliter le renouveau du secteur.

Plusieurs dossiers importants de **restructurations industrielles** (Alstom Power, Michelin, Goodyear, Magneti Marelli, Usinor (Imphy), Vallourec, Moulinex...) ont été suivis au cours de l'année. Reflet de l'amélioration de l'environnement économique, la DiGITIP a aussi joué un rôle de chef de file dans des projets de développement comme ceux de Renault (Douai), Peugeot-Fiat et SFM.

Au cœur du développement des télécommunications mobiles, de l'automobile ou de l'électronique grand public, la microélectronique est un secteur stratégique pour la France. La DiGITIP met en œuvre dans ce domaine une politique volontariste de développement des sites industriels français, et joue un rôle essentiel dans l'attraction, en France, des investissements de STMicroelectronics, Philips, Atmel, Motorola et IBM.

La surveillance des marchés devient de plus en plus internationale

La DiGITIP contribue à la régulation des marchés par une **surveillance technique** assurée conjointement avec la DGCCRF. Cette surveillance est une garantie essentielle pour la loyauté des transactions commerciales et la sécurité des consommateurs ou des utilisateurs.

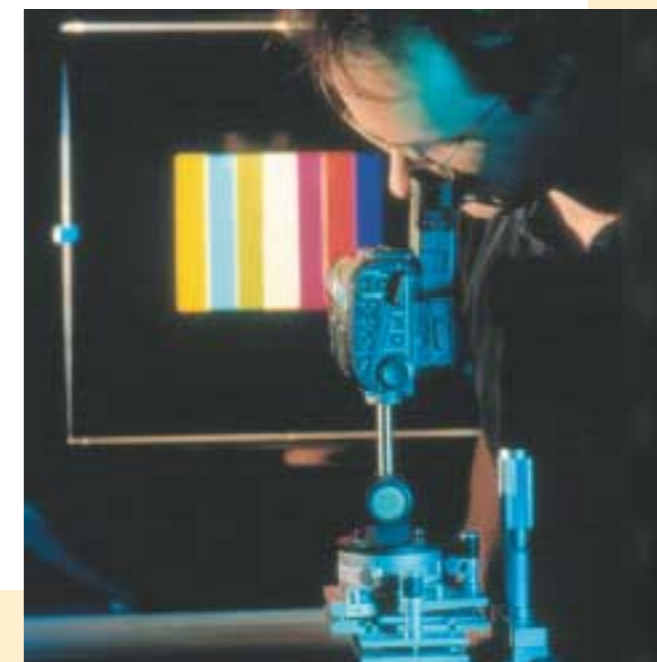
La DiGITIP a renforcé en 2000 son action de **contrôle de second niveau**, c'est-à-dire la surveillance des organismes de contrôle; leurs conditions de notification ont été clarifiées. La préparation d'un nouveau contrat d'objectif avec le Laboratoire national d'essais (LNE) a été engagée. Dix

réunions du sous-groupe du Groupe interministériel des normes (GIN) sur la notification des organismes chargés de l'évaluation de conformité ont été tenues en 2000.

Une note a été remise à la Commission sur la notification en France, ainsi qu'un mémorandum établi par le sous-groupe et mettant l'accent sur le suivi et le contrôle des organismes notifiés. La DiGITIP a participé en juin 2000 à l'assemblée générale de l'organisation European Accreditation, qui regroupe les organismes d'accréditation en Europe.

Un nouveau plan d'**action contre les contrefaçons** a été élaboré en s'appuyant sur l'expérience acquise.

Le caractère international de la surveillance des marchés s'accroît progressivement. Les modalités de contrôle de l'application des conventions internationales interdisant les **armes chimiques et biologiques** ont fait l'objet de négociations internationales. Un nouveau règlement européen sur les procédures de contrôle des exportations de **biens et technologies à double usage** a été adopté en juin 2000. Dans le cadre de son action en faveur de la **sécurité des systèmes d'information**, la DiGITIP a également participé au G8 cybercriminalité.



A blurred industrial background with a metal nut in the foreground. The background shows various tools and machinery, including a hammer and a wrench, suggesting a manufacturing or workshop environment. The foreground features a close-up of a metal nut on a dark surface.

Favoriser l'acquisition par les entreprises

d'avantages compétitifs

L'objectif majeur de la DiGITIP est de renforcer l'industrie en France. Pour cela, elle met à la disposition des entreprises différents moyens, financiers ou non, et mène des actions incitatives. Elle contribue également par son action internationale à promouvoir l'industrie française dans le monde.

Stimuler l'innovation, *notamment grâce à un effort en faveur de la R&D industrielle*

L'innovation, on l'a vu, a été l'un des thèmes essentiels de la Présidence française de l'Union européenne (voir plus haut). C'est aussi une priorité constante en France même.

Ainsi, le CISI de juillet 2000 a décidé de **renforcer sensiblement la recherche publique dans les technologies de l'information et de la communication** (+25 % en quatre ans). Cette mesure vise à limiter le déséquilibre transatlantique en matière de R & D publique. Le CISI a également souligné l'intérêt des réseaux de recherche technologiques et des programmes d'aides aux nouveaux usages des TIC. L'objectif n'est pas seulement de renforcer les entreprises françaises mais aussi d'accroître l'attractivité du territoire français



par le développement de pôles de compétence et d'un tissu industriel de qualité.

L'**appel à propositions Performances** a poursuivi son développement au cours de l'année; de nombreux dossiers ont été adoptés. Un travail important de cohérence et de **repositionnement de l'ensemble des programmes en faveur des composants électroniques** a été effectué en 2000. Un nouveau programme MEDEA+ a été lancé à la suite de MEDEA, qui arrivait à échéance en 2000. L'organisation des différents programmes stratégiques Eurêka (MEDEA, PIDEA, EURIMUS) a été harmonisée, et des liens entre ces « clusters » ont été tissés; le programme PIDEA est en cours de repositionnement par rapport aux résultats obtenus et aux enjeux des prochaines années.

Un autre « cluster » Eurêka, ITEA, consacré au logiciel, et plus particulièrement au « middleware » de l'informatique répartie, a connu, après son lancement en 1999, sa véritable montée en régime au cours de l'année 2000.

Le soutien financier du MINEFI à ces grands projets stratégiques s'est élevé à 100 millions d'euros, tandis que 7,3 millions d'euros étaient consacrés à soutenir d'autres projets. Aux côtés du ministère de la Recherche et de l'ANVAR, la DiGITIP a poursuivi son engagement pour la relance de l'initiative Eurêka, notamment dans le cadre de la mise en place de l'Espace européen de la recherche.

Recherche et innovation technologiques : *plusieurs nouveaux réseaux ont été créés en 2000*

Le rôle des réseaux dans l'innovation technologique est désormais bien reconnu. La DiGITIP a réalisé un travail pionnier dans ce domaine depuis plusieurs années. Elle contribue, avec le ministère de la Recherche, à développer de nouveaux réseaux spécialisés visant à :

- renforcer le potentiel d'innovation des acteurs français du domaine et, à cette fin,
- développer la synergie entre la recherche publique et l'industrie,
- identifier les thèmes d'innovation prioritaires,
- faire diffuser l'innovation vers les PME et aider à la création de jeunes entreprises.

Six nouveaux réseaux de recherche et d'innovation technologiques (RRIT) ont été constitués en 2000: Logiciels, Matériaux et procédés, Technologies de la santé, Audio-visuel et multimédia, Eau et environnement, Terre et Espace. La DiGITIP a joué un rôle déterminant dans la création des quatre premiers de ces réseaux. Elle anime également d'autres réseaux thématiques comme le réseau Piles à combustible.

Le Comité interministériel de la recherche scientifique et technologique avait décidé en juin 1999 la création d'un **réseau national de recherche et d'innovation en technologies logicielles (RNTL)**. Mis en pla-

ce dès janvier 2000, il est présidé par M. Gérard Roucairol, responsable de la recherche et du développement du groupe Bull. Après le réseau national de recherche en télécommunications (cf. ci-dessous), créé en janvier 1998, et le réseau de recherche et d'innovation en micro et nano-technologies (RMNT), créé en février 1999, le RNTL complète le dispositif mis en place dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il répond à un objectif stratégique de soutien à l'innovation dans le domaine du logiciel.

Aussitôt après sa création, le RNTL a lancé un premier appel à propositions de R & D, autour de cinq thèmes :

- anticiper sur les technologies logicielles et les architectures d'intégration,
- étendre les systèmes d'information industriels via Internet,
- interagir via une information multimédia enrichie,
- élaborer une nouvelle conception pour de nouveaux produits,
- enrichir les objets et systèmes de la vie courante par des logiciels enfouis.

Cet appel a rencontré un grand succès: près de 140 projets, réunissant plus de 500 participants, ont été soumis au réseau. Quarante-cinq d'entre eux ont reçu le label du RNTL et devraient faire l'objet d'une aide publique supérieure à 200 MF, dont plus de 110 MF apportés par la DiGITIP. Plus de 160 chercheurs de haut niveau, issus des milieux industriels et universitaires, ont participé au fonctionnement du réseau (préparation de l'appel et expertise des projets). Un deuxième appel à propositions a été lancé en novembre 2000.

Le comité d'orientation du **réseau de recherche et d'innovation technologiques matériaux et procé-**



dés a été officiellement installé le 23 mars 2000, sous la présidence de M. Gilles Argy, directeur de la recherche et du développement de Hutchinson. Omniprésents dans la vie quotidienne, les matériaux sont un domaine en pleine évolution grâce à une recherche et développement dynamique. Le champ de compétences du nouveau réseau porte sur la conception de matériaux nouveaux, l'amélioration ou la substitution de matériaux traditionnels, l'étude de leur comportement et leur vieillissement, ainsi que les procédés d'élaboration, de transformation et de mise en œuvre. Il vise à favoriser une coopération plus étroite entre le monde de l'industrie et celui de la recherche et à stimuler la recherche technologique, pour permettre le développement de produits et services nouveaux, répondant aux besoins du marché. Une soixantaine de millions de francs (environ 9 millions d'euros) ont été mis à sa disposition par les pouvoirs publics dès l'année 2000; neuf mois après la création du réseau, vingt-quatre projets avaient déjà été proposés, et neuf d'entre eux labellisés.

Le **réseau national technologies pour la santé (RNTS)** a été créé en avril 2000. Animé par un comité d'orientation stratégique composé d'industriels, de chercheurs et de cli-

niens, il vise principalement à favoriser l'éclosion de projets très innovants et à encourager les partenariats entre les centres de recherche publics et l'industrie. Les technologies de la santé sont en effet un domaine en forte mutation, où les enjeux concernent à la fois le développement du secteur industriel et l'efficacité du système de santé. Dans le cadre de son premier appel à propositions, le réseau a labellisé 18 projets, dont 9 relevant de la DiGITIP, sur les 64 qui lui étaient soumis.

Les réseaux de recherche et d'innovation technologiques existants manifestent un grand dynamisme

L'appel à projets Après-séquençage génomique de 1999 avait mis en évidence le dynamisme de la recherche dans le secteur des biotechnologies: plus de cinquante dossiers avaient été déposés. Le nouvel **appel à propositions Post génome – Après-séquençage génomique** lancé en mars 2000 a permis de mesurer l'importance et le dynamisme de la recherche dans ce domaine: cinquante-six projets de recherche ont été retenus, dont quarante-six portant sur la santé humaine. Cet appel à propositions est désormais ouvert de façon permanente dans le cadre du réseau GenHomme.

Lancé en décembre 1999, ce RRIT a pour objectif de favoriser la coopération et la mise en œuvre de projets communs entre les laboratoires des organismes publics de recherche et

des universités, les associations caritatives et les industriels (sociétés émergentes de biotechnologie, PME/PMI et grands groupes industriels), dans le domaine de la génomique humaine.

Le Programme interministériel de recherche et d'innovation technologique dans les transports terrestres (PREDIT) s'est achevé en 2000. La DiGITIP lui a apporté en cinq ans plus de 500 millions de francs (76,2 millions d'euros) qui ont permis de soutenir des développements significatifs dans les systèmes de propulsion de véhicules propres et économes (injection directe essence, véhicules hybrides...), les matériels de transports urbains (autobus et trolleybus à plancher bas), les matériels de transports ferroviaires (rames articulées pendulaires). Un colloque de valorisation du programme aura lieu à Paris en juin 2001.

De multiples actions en faveur de la diffusion des nouvelles technologies vers les PME

La modernisation des systèmes d'information des entreprises est aujourd'hui un domaine prioritaire pour la DiGITIP. C'est notamment l'objet de la priorité « e-ATOOUT », définie dans le cadre du lancement de la nouvelle procédure ATOOUT, pour laquelle la DiGITIP accompagne, en liaison étroite avec la DARPMI, l'action des DRIRE en leur donnant l'éclairage technologique et sectoriel nécessaire. **Le programme Jessica de diffu-**



sion de l'électronique vers les PME a été largement remanié. Désormais centré sur l'accompagnement de projets techniques, il a été renouvelé pour quatre ans.

L'**appel à projets UCIP (utilisation collective de l'Internet par les PME)** vise à favoriser la compétitivité des PME par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Lancé en 1998, il privilégie les actions collectives visant à aider les PME à créer des communautés virtuelles, à développer le commerce électronique, à mettre en œuvre des téléprocédures avec l'administration ou à améliorer leur stratégie en matière de veille technologique et commerciale. Les 71 projets sélectionnés par la DiGITIP en 2000 (pour 55 millions de francs de financement, soit 8,4 millions

La France dans la course aux applications de génomique

L'appel à propositions « Post-génome - Après-séquençage Génomique » porte sur la valorisation des informations issues du séquençage des génomes. Le séquençage complet du génome humain, dont une ébauche est attendue dans les prochains mois, va ouvrir la voie à des méthodes de diagnostic et à des traitements nouveaux. En ce qui concerne les végétaux, animaux et micro-organismes, la caractérisation des génomes donnera lieu à des applications dans toutes les filières biotechnologiques et bio-industrielles. Les enjeux scientifiques, techniques, commerciaux et sociaux de ces applications sont immenses. La concurrence internationale, très vive, nécessite un engagement fort de la France.

Cet appel à propositions s'adresse prioritairement aux start-ups de biotechnologies et aux entreprises des secteurs industriels d'applications collaborant avec des équipes de recherche publique. Il couvre l'ensemble des applications potentielles (médicament, diagnostic, chimie, analyse industrielle, agro-alimentaire, environnement...). Les projets de génomique humaine retenus à l'issue de l'appel d'offres s'inscrivent dans le cadre du réseau GenHomme.



d'euros) portent sur des secteurs aussi divers que le textile, le bâtiment, les métiers d'art, l'agroalimentaire ou le tourisme industriel.

La **mission Commerce électronique**, devenue depuis mission à l'Économie numérique, vise à lever les obstacles juridiques au commerce électronique, à soutenir la mise en place de plates-formes, à favoriser les actions collectives des PME dans ce domaine, etc. La DiGITIP en assure le secrétariat.

Diverses actions menées en liaison étroite avec la DARPMI ont accompagné l'action systématique des DRIRE en faveur de la diffusion des technologies concernant les systèmes d'information.

La DiGITIP participe activement à la **gestion de programmes communautaires** spécifiques, TEN Telecom



dont le but est de promouvoir les services transeuropéens qui reposent sur l'utilisation des réseaux transeuropéens de télécommunications (40 millions d'euros par an), PROMISE pour la promotion de la société de l'information (5 millions d'euros par an) et IAP (Internet Action Plan) doté également de 5 millions d'euros par an et qui vise à renforcer la sécurité sur Internet.

La DiGITIP participe, conjointement avec le ministère de la recherche, à la gestion du programme IST (Information Society Technologies) qui fait partie du PCRD (programme commun de recherche et de développement). Ce programme vise, au travers de quatre actions clés principales (Systèmes et services pour le citoyen, Nouvelles méthodes de travail et commerce électronique, Outils et contenus multimédia, Technologies et infrastructures essentielles) à favoriser la recherche collaborative européenne sur les technologies et les services nécessaires au maintien de la compétitivité de la Communauté.

Outre sa participation à la gestion communautaire de ces programmes, la DiGITIP contribue à organiser l'interface entre les industriels proposant et les appels à proposition lancés par l'Union par la diffusion d'une information riche et en temps réel, l'organisation de réunions d'information et un soutien aux porteurs de projets.

Retrouvez en permanence toutes les informations essentielles concernant la DiGITIP sur les sites web <http://www.telecom.gouv.fr> et <http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm>

Les thèmes principaux du programme PRIAMM (protection des œuvres contre le piratage dans l'environnement numérique, anticipation de la dématérialisation des supports écrits dans le secteur de l'édition, algorithmie 3D pour la production multimédia, intégration de chaînes numériques dans les milieux traditionnels de la production) ont été repris comme objectifs dans le programme RIAM dont le CISI a décidé le lancement.

publiée dans un *4 pages des statistiques industrielles (La Qualité: une démarche pour répondre aux attentes du client)*. Le Prix français de la qualité 2000 a été remis à ses lauréats le 10 octobre au cours du Forum européen du benchmarking.

La DiGITIP a contribué en 2000 à de nombreuses actions visant à orienter la politique et les outils « qualité » pour le développement du management intégré qualité-environnement, l'éco-conception des produits, la **formation professionnelle continue et la reconnaissance des**

De multiples moyens au service de la performance des entreprises

Outil important au service de la stratégie de l'entreprise, la qualité est de plus en plus axée sur la satisfaction du client. Réalisée à la demande de la DiGITIP, une étude sur « la qualité française, évolutions et déterminants » a permis de mesurer les évolutions intervenues dans le domaine de la qualité depuis l'étude de 1995. Cette étude a mis en valeur l'évolution de la notion de qualité: la qualité se situe moins du côté des caractéristiques du produit que de celui des attentes du « client-partenaire ». Cette tendance s'accroît avec la diffusion des TIC. Elle a également montré que pour remporter des marchés, les chefs d'entreprise comptent davantage sur la qualité et sur le service rendu au client que sur les prix. Outre l'écoute du client, l'implication du personnel joue un rôle clé dans la réussite d'une politique de qualité. Une synthèse de cette étude a été

Internet au service des PME: des utilisations très diverses

Malgré l'apparente spécialisation de son intitulé, l'appel à projet UCIP (Utilisation collective d'Internet par les PME) accueille des dossiers extrêmement divers. Voici cinq exemples de projets retenus par la DiGITIP en 2000.

– Le projet « Mode et Sous-traitance » lancé à l'initiative du Centre Technique des Industries de l'Habillement vise à créer une plate forme Internet d'échanges entre créateurs, fabricants (façonniers et tisseurs) et acheteurs internationaux. Son but est de dynamiser les liens entre créateurs et façonniers pour répondre rapidement aux demandes de la clientèle.

– Le projet « Serveur Produits Jouet Puériculture » de la Fédération du Jouet et de la Puériculture permettra aux fabricants de mettre à la disposition des distributeurs l'ensemble des catalogues produits des industriels, sous une forme homogène. Grâce à l'extranet développé, les distributeurs pourront également récupérer des images haute résolution des produits, pour en assurer la promotion.

– Le projet « Bretagne Découverte Économique » de la CRCI de Bretagne porte sur la réalisation d'un site intranet et Internet des entreprises industrielles bretonnes. Leurs savoir-faire industriels et techniques y seront valorisés, notamment à travers des visites touristiques et professionnelles.

– Le projet « Plate-forme de veille pour les PME agro-alimentaires » de l'association Aériol, en partenariat avec l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique vise à développer, à destination des PME alimentaires, un site extranet offrant des services et des informations technologiques et réglementaires sur la sécurité et la qualité alimentaire.

– Le site « Observatoire du matériel agricole », à l'initiative de la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisateurs de Machines Agricoles, proposera aux utilisateurs de mettre en commun leur expérience sur l'utilisation des machines, afin de mieux conseiller les agriculteurs et d'échanger des informations avec les distributeurs et constructeurs.

Le réseau national de recherche en télécommunications

Le RNRT fait partie du plan d'action gouvernemental sur la société de l'information (PAGSI). Il a été mis en place en décembre 1997, à une époque où l'ouverture des marchés des télécommunications à la concurrence et l'évolution du capital de France Télécom amenaient le secteur à structurer différemment sa recherche.

Les évolutions technologiques dans le domaine des réseaux, l'essor de l'Internet et des mobiles, leur impact potentiel sur de très nombreux secteurs de l'économie (commerce généraliste et spécialisé, édition et diffusion de contenu, banque...) ont renforcé l'importance du RNRT. Animateur et fédérateur, il favorise la coopération et le transfert des compétences entre la recherche et l'industrie et accélère l'innovation au niveau national. En 2000, suite au rapport Internet du Futur, le RNRT a lancé des initiatives sur les plates-formes d'expérimentation, l'essaimage et les start-ups et les usages. Un appel à projets d'usage a été lancé en novembre 2000. Le RNRT concourt ainsi à renforcer la compétitivité du secteur national des télécommunications et la capacité des autres secteurs à acquérir des avantages concurrentiels grâce aux nouvelles technologies.

Un nouvel appel à projets lancé le 24 janvier 2001 reprend ces orientations. Quatre priorités ont été définies:

- Faciliter l'accès et la mobilité au travers d'objets communicants
- Améliorer les performances et l'exploitation des réseaux (constituants, composants...)
- Gérer la complexité des réseaux pour en simplifier l'usage
- Développer les services, analyser et anticiper les usages.

Les électrophées récompensent des projets innovants de commerce électronique

La mission pour le commerce électronique a organisé le 23 octobre 2000 au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en collaboration avec des associations professionnelles, une « Journée des électrophées 2000 ». Plusieurs centaines de chefs d'entreprises, investisseurs et experts de la vente en ligne y ont assisté. Vingt-huit PME ont présenté leurs savoir-faire dans les différents domaines du commerce électronique. En fin de journée, M. Christian Pierret a remis aux quatre entreprises jugées les plus innovantes des trophées d'une valeur de 100 000 F.

Les lauréats sont :

- **BTPI Ablewood** (catégorie PME vente aux professionnels)
- **Fontenille-Pataud** (catégorie PME vente aux particuliers)
- **RTE Multimédia** (catégorie Jeune entreprise vente aux professionnels)
- **ISMAP.COM** (catégorie Jeune entreprise vente aux particuliers).

Une présentation détaillée de ces entreprises est consultable sur le site Internet du ministère de l'Économie, des finances et de l'Industrie.



Une grande enquête de la DiGITIP sur l'utilisation d'Internet dans les entreprises

Près de 70 % des entreprises françaises de plus de vingt personnes utilisaient Internet fin 1999, et un tiers des autres prévoient de s'équiper avant 2001 : c'est le constat essentiel d'une enquête menée par la DiGITIP auprès de 5 600 entreprises de vingt personnes et plus. Les fonctionnalités proposées s'enrichissent progressivement, 39 % des entreprises ont mis en place un site. La réception des commandes en ligne, forme la plus avancée du commerce électronique, était encore minoritaire : elle concernait 14 % des grandes entreprises et 9 % des PMI. Mais 33 % des grandes entreprises et 23 % des PMI prévoient de doter leur serveur web des fonctionnalités nécessaires en 2000.

Les réseaux de micro-ordinateurs, les liaisons Numéris, les messageries vocales tendent aussi à se généraliser.

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet de trois *pages des statistiques industrielles* : « L'industrie française à l'heure des technologies de l'information et de la communication » (n° 135), « L'Internet dans l'industrie française : une révolution en marche » (n° 136), « Informatique et télécommunications dans l'industrie française : des entreprises de plus en plus communicantes » (n° 137).

Les lauréats du Prix français de la qualité 2000

PME-PMI indépendantes :

Tressol (distribution et réparation automobile à Béziers, Hérault)

Établissements et filiales de groupes :

Spie Trindel Bourgogne (BTP-électricité, Chenôve, Côte-d'Or)

Administrations – services publics

Habitat 25 (office public d'HLM, Besançon, Doubs)

compétences et acquis professionnels, notamment à la mise en place de la norme NF service de la formation professionnelle et à diverses expérimentations de certifications de personnes. Elle a participé à la négociation de nouveaux fonds européens d'appui aux politiques de ressources humaines des entreprises et au lancement d'un appel à projets « Faciliter l'Accompagnement des Mutations Industrielles ». Un second appel à projets, « Jeunes dans l'industrie », a été lancé avec succès dans le but d'améliorer l'image de l'industrie auprès des collégiens.

Dans le domaine de la **normalisation**, un nouveau contrat d'objectifs entre l'État et l'AFNOR a été préparé dans le courant de l'année 2000, en concertation avec les différents départements ministériels concernés ; il sera soumis pour ratification au Groupe Interministériel des Normes en 2001. Comme chaque année, un bilan de l'action AQCEM a été établi.

Les **Centres techniques industriels (CTI)** ont vocation à soutenir le progrès technique dans les entreprises. Ces établissements conduisent des actions d'intérêt général et mènent des travaux de valorisation plus spécifiques à la demande des entreprises. Ils intéressent plus de la moitié de l'industrie manufacturière française. La DiGITIP est chargée de la tutelle de la plupart d'entre eux. L'année 2000 a marqué une étape importante avec la préparation de contrats d'objectifs, qui orientent l'évolution des activités des CTI. La modernisation de leur financement a été engagée : avec l'assentiment des professions concernées, les taxes parafiscales qui assuraient le financement des actions d'intérêt collectif commencent à être remplacées par une dotation budgétaire. L'ITF et le CETIH, respectivement consacrés à

l'industrie textile et aux industries de l'habillement, ont réalisé leur fusion dans l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH).

Informatique et génomique, les nouvelles thématiques des brevets

La propriété intellectuelle a une importance capitale pour les entreprises : sa protection est une condition importante du développement de l'innovation.

À la suite de la Conférence intergouvernementale sur la **réforme du brevet en Europe** réunie à Paris en juin 1999, une conférence diplomatique a réuni à Munich du 20 au 29 novembre 2000 les vingt pays membres de l'Office européen des Brevets (OEB) ainsi que douze pays observateurs, les milieux intéressés et la Commission européenne. Elle a adopté à l'unanimité un acte final portant révision de la convention européenne sur les brevets de 1973. Les réformes portent d'une part sur le droit substantiel des brevets, d'autre part sur le fonctionnement de l'OEB. La productivité de celui-ci devrait être considérablement améliorée par la généralisation de la procédure dite BEST. Son conseil d'administration pourra désormais intégrer dans la Convention des dispositions acquises en droit international (par traité ou par la législation communautaire) assortie des garanties nécessaires pour les organes législatifs des États membres. Le Bulletin européen des brevets et les inscrip-



tions au registre européen des brevets seront publiés dans les trois langues officielles de l'OEB, dont le français.

La **protection des logiciels informatiques par brevet** a fait l'objet de nombreux débats au cours de la conférence de Munich. Le Comité de droit des brevets proposait de supprimer de la Convention l'interdiction de breveter « les programmes d'ordinateur ». La conférence a estimé qu'un large débat devrait avoir lieu en Europe sur ce sujet avant toute décision. La DiGITIP continuera à suivre attentivement cette question importante.

Elle a aussi initié une réflexion sur la **brevetabilité du vivant** et les questions de propriété industrielle en cas de partenariats. Les brevets sont en effet une « monnaie d'échange » stratégique pour toutes les sociétés de biotechnologies. La révision des lois bioéthiques, en cours fin 2000, n'a cependant pas prévu de volet brevetabilité.

Pour mieux connaître les textes communautaires s'appuyant sur la normalisation

En complément du recueil des textes communautaires évoqué plus haut, la DiGITIP a établi un répertoire utilisant ou faisant référence à la normalisation, présenté sous forme de fiches synthétiques. Cet outil offre aux entreprises une vision globale sur les différentes directives fondées sur la « nouvelle approche » concernant leur secteur d'activité. Il indique également les coordonnées des organismes susceptibles de fournir des informations sur l'application des textes et des normes auxquelles ils renvoient. Le répertoire Normalisation, fiches relatives aux textes communautaires est disponible sous forme imprimée mais aussi en ligne sur le site www.industrie.gouv.fr/pratique/qualite/sp_qual.htm

Les entreprises publiques *se développent dans un contexte de plus en plus concurrentiel*

La DiGITIP siège au conseil d'administration d'une vingtaine d'entreprises à participation publique et établissements publics (parmi lesquels Bull, STMicroelectronics, Thomson Multimédia, Thomson-CSF, Renault, France Télécom, La Poste et ses filiales). Elle s'attache à développer une vision prospective de leur évolution en proposant et analysant des partenariats stratégiques envisageables. Elle a ainsi prêté une attention particulière à la consolidation de la stratégie internationale de Renault.

Pour France Télécom, 2000 a été une année capitale sur le plan de la stratégie et de l'environnement. La DiGITIP a analysé son repositionnement dans le cadre de la concurrence nationale et européenne ainsi que des évolutions réglementaires et techniques. Thomson Multimédia a particulièrement bien réussi sa deuxième opération de mise sur le marché en septembre, confirmant ainsi son remarquable rétablissement opéré depuis quelques années à la faveur d'une stratégie claire de passage de l'analogique au numérique. Cette société est actuellement l'une des plus fortes capitalisations du CAC 40.

STMicroelectronics a réalisé en 2000 une opération de marché qui lui a permis d'obtenir les capitaux

nécessaires pour poursuivre sa stratégie de croissance dans un marché en pleine effervescence. Dans le cadre des évolutions qui ont conduit à la création de Topco, la DiGITIP a veillé à ce que soit maintenu le soutien de l'État dans le cadre d'une politique affirmée de développement du secteur microélectronique en France.

Le groupe Bull se trouve confronté à des choix stratégiques délicats en matière de recentrage, de réorganisation et de recherche d'alliances. La DiGITIP suit attentivement ses évolutions en liaison avec la direction du Trésor. Celle-ci se penche principalement sur les questions de financement, tandis que la DiGITIP s'attache aux questions relatives à la R & D et aux enjeux industriels.

La Poste et ses filiales développent une stratégie de croissance externe active (principalement dans les domaines du colis et de la logistique) et s'efforcent de devenir un groupe aux activités bien identifiées, doté d'outils de gestion performants. La DiGITIP a suivi ce dossier en liaison avec le Trésor. L'année 2000 a aussi été consacrée à l'étude de la mise en place d'une comptabilité analytique; ce dossier s'étendra jusqu'en 2001. De manière plus directement opérationnelle, une refonte des tarifs applicables à la presse administrative et aux envois de presse personnalisés a été engagée.

La DiGITIP est chargée de veiller à la question du statut des **personnels de La Poste et de France Télécom**. Le passage progressif d'une gestion des personnels de type administratif à une gestion d'entreprise doit en effet être réalisé en tenant compte du fait que 80 % des effectifs sont composés de fonctionnaires. Les travaux de l'année 2000 ont spécialement porté sur l'adaptation des statuts particuliers des personnels

fonctionnaires de La Poste et France Télécom pour tenir compte de l'évolution des activités et des métiers, ainsi que sur une amélioration des modalités de promotion. La mise en extinction du corps des administrateurs PTT a été finalisée en 2000, tandis que le statut des inspecteurs généraux était modernisé. Une réforme de l'ENSPTT a aussi été engagée.

L'accord cadre conclu à La Poste en 1999 sur la réduction du temps de travail a effectivement été mis en application. Dès fin septembre 2000, le passage aux 35 heures concernait 230 000 postiers. Les élections des représentants du personnel aux conseils d'administration de La Poste et de France Télécom ont eu lieu en novembre.

Un soutien actif aux entreprises françaises dans la prospection des marchés étrangers

La DiGITIP pilote des **campagnes de promotion** dans de nombreux pays du monde entier. Les campagnes en cours ont été poursuivies au Japon, à Taiwan, en Corée. Une relance est intervenue en Chine. Une campagne a été engagée en Afrique du Sud, une autre en direction du Mexique a été préparée pour lancement en 2001.

La Direction a par ailleurs formulé des propositions de réforme de l'**assurance-prospection** qui devraient être suivies d'effet en 2001; une réforme du régime de délégations de l'assurance-crédit a aussi été engagée.



Mise en ligne début 2000, la «**vitrine technologique**» **France Tech** s'est enrichie au cours de l'année d'un cybercentre et d'un parcours technologique. Deux cédéroms consacrés aux équipements automobiles et à l'environnement ont été réalisés, ainsi que trois brochures sur l'industrie française, les biotechnologies et les matériaux.

http://www.industrie.gouv.fr/franceTech/v_bas.htm

La première réunion des présidents de Commissions de présence postale territoriale

Les Commissions de présence postale territoriale ont été créées par le contrat de plan signé entre l'État et La Poste le 25 juin 1998 à la suite d'une large consultation menée auprès des élus locaux. Majoritairement composées de représentants des collectivités territoriales, elles constituent un dispositif original de concertation entre les élus et l'entreprise publique. Elles ont le pouvoir de reporter de six mois l'application des mesures de réorganisation du réseau postal, en l'absence de consensus. Les Présidents de ces commissions se sont réunis à Paris le 29 juin 2000. La volonté du gouvernement de maintenir le rôle de La Poste dans le cadre de la politique de la ville, et auprès des populations situées en zones rurales, a été réaffirmée à l'occasion de cette réunion.

Participer activement
au plan de ré forme-modernisation
du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

La DiGITIP réalise un travail important de mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de la gestion des connaissances et de l'automatisation des processus par workflow. Elle s'efforce de mettre ces évolutions au service des simplifications administratives.

Dans un souci de meilleure efficacité, elle s'attache à intensifier le travail en réseau avec les autres directions et services du MINEFI. De nombreuses actions de formation interne ont été proposées à ses collaborateurs au cours de l'année 2000.



La DiGITIP en chiffres

Les crédits d'intervention du ministère chargé de l'Industrie en faveur des entreprises sont gérés par la DiGITIP et par la DARPMI ou délégués à des établissements publics comme l'ANVAR. Depuis le début des années 1990, une part prépondérante de ces crédits est consacrée à l'innovation et à la recherche industrielle. Les aides à l'innovation et à la recherche sont des aides

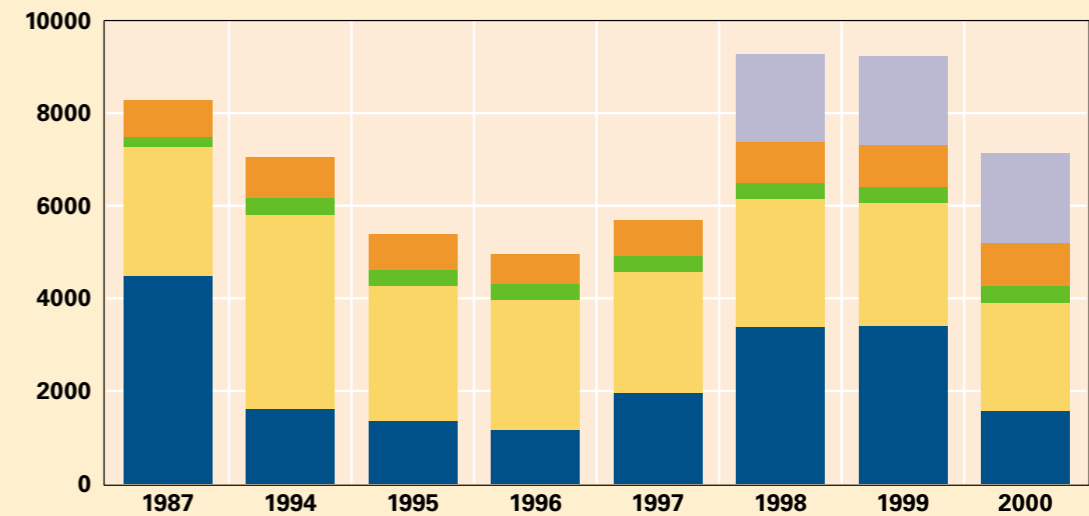
directes attribuées à des entreprises sur des projets de recherche précis. Leur montant est plafonné à un pourcentage inférieur à la moitié du coût du projet. Les principaux thèmes d'intervention et leur évolution apparaissent dans le graphique «Répartition par thèmes des crédits gérés par la DiGITIP et la DARPMI». On trouvera davantage de détails sur le site web <http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm>

Les crédits «Postes et Télécommunications» sont pour l'essentiel destinés à l'aide au transport de la presse, aux investissements de l'Agence nationale des fréquences et aux organismes internationaux normatifs.

Répartition par thèmes des crédits gérés par la DiGITIP et la DARPMI
Autorisations de programmes - Dépenses ordinaires

(en millions de francs)

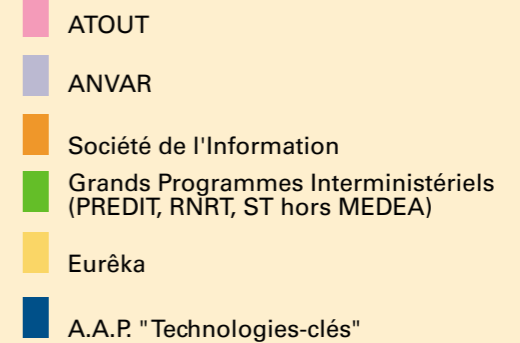
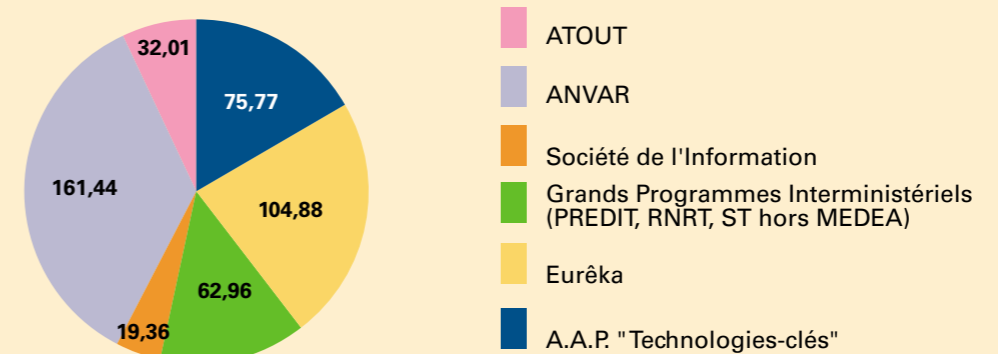
NB : Crédits de la loi de finances après régulations



	1987	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Restructurations-reconversions	4484	1605,88	1343,7	1165,65	1961	3378	3409	1556
Innovation et R&D industriels	2767	4191,46	2913,35	2795,45	2609,65	2770,4	2646	2348
Normes et Qualité	219	353,51	352,54	333,48	329,07	339	349	365
PMI et développement local	807	892,41	777,51	650,59	787,48	883,2	906	919
Postes et télécommunications						1907	1908	1958

Répartition des aides à l'innovation et R&D industriels accordées en 2000
Budget Civil de Recherche et Développement (BCRD)

en millions d'euros



The background features a complex, abstract composition. On the left, there are faint, golden-yellow wireframe structures resembling industrial scaffolding or a ship's hull, set against a gradient of yellow and green. The right side of the image is dominated by a vibrant, multi-colored gradient transitioning from red and orange at the top to blue and purple at the bottom. The overall effect is a sense of dynamic energy and modern technology.

Les publications

de la DIGITIP

Périodiques

Les actions de la DiGITIP sont régulièrement présentées dans le mensuel *Industries*, publié par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Le sommaire d'*Industries* et de nombreux dossiers thématiques peuvent être consultés sur le site web www.industrie.gouv.fr/accueil.htm.

De nombreux travaux du Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) de la DiGITIP sont publiés sous une forme résumée, le *4 pages des statistiques industrielles*, également disponible par téléchargement sur le site web www.industrie.gouv.fr/sessi/sessi.htm. On trouvera ci-contre la liste des *4 pages* publiés en 2000. Des notes de conjoncture trimestrielles ont également été publiées en supplément du *4 pages*.

Le *Bulletin mensuel de statistiques industrielles* (BMSI) publie des résultats de production, de facturation, de livraison, d'importation et d'exportation portant sur 700 produits. Depuis le début de l'année 2000, ces résultats sont consultables uniquement sur le site www.industrie.gouv.fr. Les résultats des enquêtes de branches sont également publiés, mensuellement ou trimestriellement.

Les 4 pages des statistiques industrielles en 2000

- 127 Les groupes structurent l'industrie française
- 128 L'Internet à domicile : branché et de plus en plus prisé
- 129 Vive reprise de la production industrielle en 1999
- 130 Les investissements pour protéger l'environnement
- 131 La sous-traitance industrielle : un phénomène en croissance
- 132 Les entreprises étrangères dans l'industrie française
- 133 Les technologies de l'information et de la communication : des effets favorables sur l'emploi*
- 134 Les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise 1999
- 135 L'industrie française à l'heure des technologies de l'information et de la communication*
- 136 L'Internet dans l'industrie française : Une révolution en marche*
- 137 Informatique et télécommunications dans l'industrie française : des entreprises de plus en plus communicantes*
- 138 La qualité : une démarche pour répondre aux attentes du client
- 139 Rapport CPCI 2000 - Une industrie dynamique
- 140 À nouveaux consommateurs, nouvelles stratégies industrielles
- 141 Peintures, encres, vernis : les couleurs de l'industrie

Livres et brochures



Technologies clés 2005 (septembre 2000)

Plus de 100 experts issus du monde de l'industrie et de la recherche ont participé à la préparation de cet ouvrage consacré à 119 technologies réparties en huit domaines. Chacune fait l'objet d'une fiche qui donne notamment des exemples d'application de secteur ou d'usage, indique les domaines scientifiques concernés et souligne des points technologiques critiques.

(Disponible en téléchargement sur le site web www.industrie.gouv.fr.)
370 pages 16 x 24

Les Technologies de l'information et des communications et l'emploi en France

Après une analyse de leur rôle économique depuis cinq ans, cet ouvrage montre comment les TIC se diffusent dans l'économie en apportant une contribution notable à la croissance et à l'emploi. Il confirme aussi le rattrapage rapide effectué par la France par rapport à ses partenaires européens.

157 pages 21 x 29,7

A nouveaux consommateurs, nouvelles stratégies industrielles

Tendances de la consommation des ménages à l'horizon 2005-2010 décrites à l'aide d'approches macro-quantitatives, qualitatives et prospectives, avec un éclairage particulier sur six secteurs industriels. Ce livre s'interroge aussi sur les conséquences des évolutions analysées pour les stratégies des industriels.

460 pages 21 x 29,7

Développer la valeur des services à l'industrie

Cette étude destinée à informer et sensibiliser les prestataires de services trace un cadre général de structuration de l'offre de prestations et propose des instruments en vue de créer la confiance entre prestataire et client.

200 pages 21 x 29,7

Externalisation des services dans l'industrie

Cet ouvrage décrit les pratiques internationales en matière d'externalisation, analyse les pratiques nationales et formule des recommandations de développement.

96 pages 16 x 24

Guide des solutions de commande avancée

Un guide d'aide à la recherche de la bonne solution technique face à une problématique industrielle donnée, qui contribuera à une diffusion plus large des techniques de contrôle/commande.

208 pages 16 x 24



Le marketing, outil stratégique des PME face à la grande distribution

Une étude qui analyse l'environnement des PME, leurs clients, leur stratégie de distribution et leurs pratiques de marketing en s'interrogeant sur l'optimisation de ces dernières.

100 pages 21 x 29,7

Statistiques et documents

Propriété industrielle et coût des litiges

Présentation des acteurs et des procédures dans six pays (France, Allemagne, Angleterre, Pays-Bas, Etats-Unis, Espagne), avec une appréciation des entreprises sur la réparation de leur préjudice et le remboursement de leurs frais de procédure.

160 pages 21 x 29,7

Les stratégies de recentrage dans les secteurs de haute technologie

Consacré aux secteurs de la chimie, de la pharmacie, de l'informatique et des télécommunications, cet ouvrage cherche à répondre à deux questions : le recentrage est-il devenu le modèle stratégique dominant ? Quelles sont les raisons profondes et les modalités du recentrage ?

430 pages 21 x 29,7



L'état de l'industrie française

Quatrième rapport annuel de la Commission permanente de concertation pour l'industrie, fruit d'un travail collectif auquel ont participé les experts de nombreux organismes publics et privés (disponible en téléchargement sur le

site web www.industrie.gouv.fr/observat/mo_obse.htm.

180 pages 21 x 29,7

L'industrie française édition 2000/2001

Toutes les statistiques de base disponibles sur le monde industriel : plus de 110 thèmes présentés, commentés, analysés sous forme de fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques.

250 pages 16 x 24

L'industrie française du textile

Ce secteur fortement exportateur allie tradition et modernité. Très touchée par la mondialisation, l'industrie textile française a amorcé un virage vers les produits à haute valeur ajoutée.

22 pages 21 x 29,7



L'industrie des panneaux à base de bois

L'industrie des panneaux de bois est basée sur deux technologies (reconstitution et restructuration) et trois produits (contreplaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres) aux enjeux stratégiques différents.

150 pages 16 x 24

L'industrie française des technologies de l'information et de la communication

L'industrie française des TIC représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière et 290 000 emplois. Ce document permet de mieux connaître ses performances, ses caractéristiques et ses enjeux.

24 pages 21 x 29,7

La sous-traitance en chiffres

Ce dossier réalisé à l'occasion du MIDEST 2000 est axé sur la sous-traitance des secteurs métaux, plastique et électronique.

30 pages 21 x 29,7

Le bois en chiffres

Les activités liées à la forêt et à la transformation du bois en France se trouvent à une période charnière caractérisée par l'accroissement de la ressource et des investissements industriels.

24 pages 21 x 29,7

L'industrie française de l'emballage

Avec 115 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 100 milliards de francs, le poids de ce secteur dans l'économie est comparable à celui de l'industrie des télécommunications.

20 pages 21 x 29,7

La situation de l'industrie, premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise 1999

Une sélection rapide de données sur l'emploi, le chiffre d'affaires, les exportations, les investissements et le résultat net comptable.

90 pages 21 x 29,7



La situation de l'industrie

Résultats détaillés de l'enquête annuelle d'entreprise 1999, réalisée auprès des 22 000 entreprises industrielles françaises de 20 salariés et plus, présentés par secteur d'activité (près de 300), indiquant pour chacun le nombre d'entreprises, les effectifs, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, etc.

3 volumes de 200 pages chacun 16 x 24

Les investissements antipollution

Les investissements de l'industrie française pour protéger l'environnement ont représenté en 1998 environ 3,3 % des investissements corporels totaux de l'industrie.

170 pages 16 x 24



La consommation d'énergie dans l'industrie

Le mouvement d'économie d'énergie dans l'industrie s'est amplifié en 1999. Cet ouvrage comprend un ensemble de tableaux de résultats sur les achats et consommations de combustible

avec des ventilations par secteur d'activité, types d'énergie, effectifs et régions.

150 pages 16 x 24

L'implantation étrangère dans l'industrie

Au 1er janvier 1998, les capitaux étrangers contrôlaient majoritairement plus de 3 000 entreprises industrielles françaises. Cette ouvrage présente leurs caractéristiques dans une suite de tableaux.

170 pages 16 x 24

La sous-traitance industrielle

Face à la concurrence, les industriels se recentrent sur leur cœur de métier en faisant davantage appel à la sous-traitance. Cette publication étudie la sous-traitance confiée et reçue, la sous-traitance de capacité et celle de spécialité.

170 pages 16 x 24



L'industrie en quelques chiffres

L'industrie dans les régions en quelques chiffres.

Deux mémentos statistiques donnant en quelques cartes et tableaux un aperçu rapide de la situation de l'industrie en France.

12 et 14 pages 15 x 10,5



Sessi-Régions

Résultats de 42 000 établissements industriels par secteurs d'activité dans les régions, les départements, les zones d'emploi, sur plusieurs années successives. Une trentaine de variables à

la disposition de l'utilisateur permettent à l'aide de ce cédérom interactif de créer ses propres tableaux, cartes et graphiques.

Sessi-Entreprises

Résultats en 300 secteurs d'activité et sur plusieurs années des 22 000 entreprises industrielles françaises de 20 salariés et plus. Près de 200 variables, soldes et ratios issus de l'enquête annuelle d'entreprise permettent à l'utilisateur de créer ses propres tableaux et de lister les entreprises de différentes manières.

L'état des PMI

Place des PMI dans l'emploi, l'activité, l'investissement, la R&D, l'innovation... Ce cédérom reprend la publication parue en 1999 et la complète par un accès aux tableaux de résultats.

Les principales informations concernant la DiGITIP sont disponibles sur les sites web

<http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm>

et

<http://www.telecom.gouv.fr>.

On y trouve en particulier des textes de loi, des études et documents de référence, des appels à propositions, des communiqués de presse. Certaines publications, notamment Le 4 pages, des fiches sectorielles de conjoncture et une analyse mensuelle y sont téléchargeables gratuitement. On trouvera aussi des informations concernant l'innovation sur <http://www.minefi.gouv.fr/innovation/>



Catalogue des publications

Un catalogue répertorie l'ensemble des ouvrages, sous forme papier ou électronique, publiés par la DiGITIP et actuellement disponibles. Le catalogue peut également être consulté sur le site web www.industrie.gouv.fr/accueil.htm

AAP	Appel à propositions
ACFCI	Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie
AFAQ	Association française pour l'Assurance Qualité
AFNOR	Association française de Normalisation
ANFr	Agence nationale des Fréquences
ANVAR	Agence nationale pour l'innovation
AQCEN	Accès à la Qualité, la Certification, les Essais et la Normalisation (AAP)
ARM	Accord de Reconnaissance Mutuelle
ART	Autorité de Régulation des Télécommunications
CCR	Commission consultative des Radiocommunications
CCRST	Commission consultative des Réseaux et Services de Télécommunications
CECA	Communauté européenne du Charbon et de l'Acier
CETIH	Centre Technique des Industries de l'Habillement
CFME/ACTIM	Agence pour la Promotion internationale des Technologies et des Entreprises françaises

INPI	Institut national de la Propriété Industrielle
INSEE	Institut national de la Statistique et des Études économiques
IST	Technologies de la Société de l'Information
ITF	Institut Textile de France
LNE	Laboratoire national d'Essais
MEDEA	Micro-Electronics Development for European Applications
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MINEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
OEB	Office Européen des Brevets
OMC	Organisation mondiale du Commerce
PCRD	Programme cadre de Recherche et de Développement technologique
PIDEA	Packaging and Interconnection Development for European Applications
PREDIT	Programme interministériel de Recherche et d'Innovation technologique dans les Transports terrestres
PRIAMM	Programme pour l'Innovation dans l'Audiovisuel et le Multimédia
PROMISE	Promoting the Information Society in Europe (PCRD)
RIAM	Réseau de Recherche et Innovation dans l'Audiovisuel et le Multimédia

Table des sigles

CISI	Comité interministériel pour la Société de l'Information
CLIMO	Comité de Liaison des Industries de Main d'Œuvre
CMR	Conférence mondiale des Radiocommunications
CPCI	Commission permanente de Concertation pour l'Industrie
CRCI	Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
CTI	Centre Technique Industriel
DARPMI	Direction de l'Action Régionale et de la Petite et Moyenne Industrie
DECAS	Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services
DGCCRF	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DiGITIP	Direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes
DREE	Direction des Relations Économiques Extérieures
DRIRE	Directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EER	Espace européen de la Recherche
ENSPTT	Ecole nationale supérieure des PTT
EURIMUS	Eurêka Industrial Initiative for Microsystems Uses
GIN	Groupe interministériel des Normes
IAP	Internet Action Plan
IFTH	Institut français du Textile et de l'Habillement

RMNT	Réseau de Recherche et d'Innovation en Micro et Nano-technologies
RNRT	Réseau national de Recherche en Télécommunications
RNTL	Réseau national de Recherche et d'Innovation en Technologies logicielles
RNTS	Réseau national de Recherche en Technologies pour la Santé
RRIT	Réseau de Recherche et d'Innovation technologiques
S3PT	Service des Postes et des Personnels des Postes et Télécommunications
SEINE	Service de l'Environnement Économique, International et de l'Emploi
SESSI	Service des Études et des Statistiques Industrielles
SIM	Service des Industries Manufacturières
SIQ	Service de l'Innovation et de la Qualité
STSI	Service des Technologies et de la Société de l'Information
TEN Telecom	Transeuropean Networks Telecommunications (PCRD)
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCIP	Utilisation collective de l'Internet par les PME (AAP)
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UMTS	Universal mobile telephone service
UPU	Union Postale Universelle
xDSL	Digital subscriber line

Crédit photographique

page 2	Gilbert Donati
page 4	DR
page 6	DR
page 10	DR
page 13	James Hardy
page 18	DR
page 20	James Hardy
page 22	Pons/Renault
page 27	France Telecom
page 29	Wagner/RÉA
page 30	James Hardy
page 32	Philippe Ricard
page 34	Moschetti/RÉA
page 35	Martinez/La Poste
page 36	PPL/SIPA Image
page 37	France Telecom
page 39	France Telecom
page 40	France Telecom
page 42	Damoret/RÉA
page 43	Studio Pons/LNE
page 44	James Hardy
page 46	INRIA
page 48	Allard/RÉA
page 49	Raguet/Eurelios
page 50	DR
page 53	Decout/RÉA
page 55	Lecourt/La Poste
page 58	DR
page 62	DR